

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
6<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 94<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Lundi 3 Décembre 1979.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY HERMIER

1. — Loi de finances rectificative pour 1979. — Discussion d'un projet de loi (p. 11107).

M. Icart, rapporteur général de la commission des finances.

M. Mlossec, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Discussion générale :

MM. Hamel,  
Emmanuelli,  
Schvartz,  
Wargnies,  
Goldberg,  
Leizour,  
Porel.,  
Tondon,  
Claude Michel,  
Boulay.

Clôture de la discussion générale.

M. Papon, ministre du budget.

Passage à la discussion des articles.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 11128).

PRÉSIDENCE DE M. GUY HERMIER,  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1979

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 (n° 1397, 1429).

La parole est à M. Icart, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Fernand Icart, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, nous n'avons été saisi en 1979 que d'une seule loi de finances rectificative, contrairement à ce que nous avons connu les années

précédentes. Elle est toutefois d'importance puisque le Gouvernement demande au Parlement l'ouverture de quelque 21,5 milliards de crédits supplémentaires.

Ensermé dans un programme législatif particulièrement chargé, l'examen d'une telle masse de crédits eût mérité plus d'attention qu'il ne semble en susciter. D'autant plus que certaines des dépenses que nous avons à examiner constituent plus que le simple ajustement des dotations initiales du budget.

Car tout se passe comme si nous retrouvions réunis en une seule loi de finances rectificative un ensemble de crédits dont le montant est sensiblement équivalent à la somme des trois collectifs de 1978.

L'an dernier, le déficit prévisionnel des lois de finances avait été multiplié par plus de trois, s'élevant de 8,9 à 29,8 milliards de francs.

Cette année, il ne sera multiplié que par 2,3, mais le résultat final est à peu près le même. D'où un effet de masse qui serait propre à nous impressionner.

J'évoquerai plus particulièrement trois grandes catégories de dépenses : les interventions sociales ; les concours aux entreprises publiques ; les dépenses d'actions économiques.

J'y ajouterai, en dernier lieu, les divers ajustements très habituels aux diverses dotations initiales, qui ne correspondent pas à des objectifs aussi caractérisés.

Les interventions sociales représentent la part la plus importante des majorations de crédits du projet de loi puisqu'elles s'élèvent à plus de 9 milliards de francs.

Il s'agit tout d'abord de dépenses supplémentaires entraînées par la situation de l'emploi et que malheureusement nous retrouvons désormais régulièrement dans le collectif de fin d'année. C'est ainsi que les crédits du fonds national de chômage sont majorés de 1,7 milliard de francs et portés à plus de 6,6 milliards de francs. Par ailleurs, 696 millions sont destinés à financer l'application de la deuxième convention sociale pour la sidérurgie conclue en juillet dernier. Celle-ci comporte diverses dispositions destinées à permettre des cessations anticipées d'activités et à faciliter des mutations d'emplois.

Mais les crédits de nature sociale les plus importants concernent nos divers systèmes de prestations sociales. Il faut distinguer, à cet égard, ce qui résulte d'une action volontaire et ce qui est le résultat d'un état de fait imparfaitement maîtrisé.

Au titre de l'action volontaire, je citerai le financement des mesures sociales prises en août dernier en faveur des familles et des personnes âgées. D'une part, comme vous le savez, l'allocation de rentrée scolaire et le complément familial ont fait l'objet d'une majoration exceptionnelle à l'automne prise en charge par le budget de l'Etat. D'autre part, le minimum vieillesse a été porté à 40 francs par jour à partir du 1<sup>er</sup> décembre. L'ensemble de ces mesures a une incidence budgétaire de 1 890 millions de francs traduite dans le projet de loi qui nous est proposé.

Celui-ci traduit également, malheureusement, les difficultés de nos régimes de sécurité sociale. Deux milliards de francs environ sont destinés à financer une contribution exceptionnelle au redressement de l'assurance maladie du régime général. Son déficit s'est élevé pour 1978 à 10,8 milliards de francs. En décembre dernier, la cotisation d'assurance vieillesse avait été relevée de 1,75 p. 100 et les cotisations d'assurance maladie avaient été déplaçonnées à raison de quatre points, à compter du début de l'année.

Malgré ces mesures, le déficit qui s'annonçait en juillet dernier a exigé des dispositions complémentaires. Comme vous le savez, une cotisation supplémentaire exceptionnelle de 1 p. 100 sur dix-huit mois a été instaurée, certaines revalorisations tarifaires ont été reportées, des mesures complémentaires de trésorerie ont été prises et, enfin, une tentative de maîtrise de la croissance des dépenses a été mise en œuvre. Mais ces mesures n'ont pas suffi, puisqu'il a fallu les accompagner d'une contribution exceptionnelle de l'Etat, précisément celle qui figure dans le présent collectif.

Puis, à ces crédits, s'ajoute encore, en faveur du B.A.P.S.A., une majoration de subvention de l'Etat de 1 437 millions de francs, destinée à couvrir, comme pour le régime général, la progression de dépenses de santé ainsi que de charges complémentaires. Il s'agit, d'une part, du remboursement d'un trop-perçu au titre de la compensation démographique, auquel le régime n'a pu faire face et, d'autre part, des majorations exceptionnelles des prestations familiales déjà évoquées. Il faut enfin mentionner un ajustement traditionnel des crédits d'aide sociale de 726 millions de francs qui a pour effet de porter la contribution de l'Etat à plus de 10,8 milliards de francs.

Ce sont plus de 4 milliards de francs au total qui sont ainsi demandés pour équilibrer financièrement nos divers systèmes de transferts sociaux.

L'effort ainsi consenti n'est pas négligeable, mais il constitue, en large part, une réponse transitoire à des difficultés que l'on ne pouvait plus éluder. Voici pourtant bien des années qu'elles se dessinaient.

Or, on ne saurait considérer la plupart des mesures d'ordre financier prises jusqu'à présent comme autre chose que des solutions provisoires. En vérité, c'est un problème de conception d'ensemble de notre système de transferts sociaux qui se pose aujourd'hui à nous. La plupart de ceux qui se sont quelque peu penchés sur ce problème en sont conscients. Mais il semble qu'on ait quelques difficultés à poser la question dans toute son ampleur. Peut-être pour échapper à l'inconfort de prises de position qui risqueraient alors d'apparaître comme contradictoires.

Les concours aux entreprises publiques représentent une part non négligeable des crédits demandés. Il est prévu près de 3 milliards de francs d'ouvertures de crédits, dont 2 milliards environ de subventions d'exploitation.

C'est la S.N.C.F. qui fait l'objet des dotations les plus importantes. Sa subvention d'exploitation, en 1979, est portée par le projet de loi à plus de 7 milliards de francs. Cet ajustement résulte pour une large part de l'application du contrat d'entreprise.

Les Charbonnages de France voient leur subvention portée de 3,6 milliards de francs environ à un peu plus de 4 milliards, en raison principalement d'une contribution exceptionnelle liée à l'évolution défavorable des prix de vente mais également prévue au contrat d'entreprise.

Trois cents millions de francs sont prévus au titre des subventions économiques en faveur de la construction aéronautique auxquels il faut ajouter, toujours dans le domaine de l'aviation civile, une majoration de 39 millions de francs de la subvention de l'Etat à Air France pour l'exploitation très déficitaire de Concorde.

S'agissant des dotations en capital, on observe diverses majorations par rapport à celles prévues au budget initial de 1979. Il en est ainsi de la Régie Renault pour 175 millions de francs supplémentaires, de la Compagnie générale maritime et financière pour 130 millions de francs, de la Compagnie française des pétroles pour 45 millions de francs, de l'Entreprise minière et chimique pour 10 millions de francs.

On ne peut manquer d'être frappé à cet égard par l'ampleur des dotations en capital destinées à l'Entreprise minière et chimique et à Renault, qui s'élèveront respectivement à 190 millions de francs pour la première de ces entreprises et à 425 millions de francs pour la seconde, montants qui s'ajoutent à des contributions importantes et répétées d'année en année.

L'ampleur des compléments de dotations en capital inscrits dans ce collectif pose un problème, monsieur le ministre. Tout d'abord, à l'examen, certaines d'entre elles ont plus le caractère de subventions d'exploitation que de concours en capital. Par ailleurs, il ne paraît pas normal que les dotations primitivement prévues fassent l'objet en fin d'exercice de majorations aussi importantes, dans certains cas, que celles que l'on observe dans ce collectif. Assurément, la vérité de la loi initiale en souffre quelque peu. Où faut-il en trouver l'explication ? S'agit-il d'un défaut de prévision ? Je ne crois pas, monsieur le ministre, que votre perspicacité soit en cause. S'agit-il de l'habileté des bénéficiaires à obtenir des concours supplémentaires ou d'une méthode particulière d'inscription des crédits destinée à prendre en défaut l'attention du Parlement ?

**M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** C'est plus vraisemblable !

**M. Fernand Cart, rapporteur général.** Pour clore enfin ces développements sur les entreprises publiques, je signalerai 220 millions de crédits demandés pour le financement des programmes aéronautiques. Il s'agit des compléments de dotations nécessaires à l'indemnisation de la mévente de Concorde et dont la S.N.I.A.S. et la S.N.E.C.M.A. sont destinataires. Cette indemnisation résulte d'accords récents. Son coût total est évalué, en 1979, à 1 126 millions de francs. Ainsi devrait se trouver achevées sur le plan financier les opérations relatives à la fabrication de l'appareil.

Les crédits relatifs à Concorde, qui figureront désormais au budget, devraient être essentiellement constitués de la subvention à Air France pour l'exploitation de l'appareil, des concours versés par l'Etat aux deux constructeurs pour la

couverture d'une partie des dépenses relatives au support technique de l'avion et, enfin, de quelques dépenses destinées à financer les modifications qui se révèlent nécessaires à la suite de son exploitation.

Les dépenses d'actions économiques représentent le dernier poste important de ce collectif. Elles s'élèvent à plus de 6 milliards de francs.

Sur ce total, 3,2 milliards de francs sont destinés aux entreprises sidérurgiques. Il s'agit de prêts du F.D.E.S. Ces dotations s'ajoutent aux 696 millions de francs déjà évoqués et destinés au financement d'une partie des dépenses de la convention sociale signée dans ce secteur. Après l'assainissement de la situation financière des entreprises de ce secteur opéré l'an dernier, il s'agit d'aider au financement des investissements des groupes sidérurgiques. Ces crédits couvriront également, très probablement, au moins pour partie, les pertes de ces groupes en 1979.

En plus de cette aide aux entreprises sidérurgiques, 1 700 millions de francs sont également prévus pour le fonds spécial d'adaptation industrielle à raison de 700 millions de francs de subventions et 1 milliard de francs de prêts participatifs du F.D.E.S. Ainsi, le fonds spécial d'adaptation industrielle disposera, à la fin de l'année, des 3 milliards de crédits prévus à l'origine.

A ces crédits destinés, d'une part, à la sidérurgie, d'autre part, au fonds spécial d'adaptation industrielle, s'ajoute un milliard de francs de prêts participatifs supplémentaires. On peut s'interroger sur les raisons d'une telle inscription.

En effet, 500 millions de francs de prêts participatifs ont été inscrits dans la loi de finances initiale pour 1979, dont, à ma connaissance, l'usage n'a été trouvé que pour une partie relativement peu importante. Deux milliards de francs sont prévus dans la loi de finances pour 1980. Comme les crédits de la présente loi de finances rectificative seront disponibles dans les tout derniers jours de l'année et sont intégralement reportables, l'administration disposera au total de plus de trois milliards de francs de crédits en 1980 pour attribuer des prêts participatifs.

Lorsque l'on considère l'imprécision des critères en fonction desquels ces prêts sont attribués, lorsque l'on sait que la formule fut mise au point afin d'échapper à la contrainte des prêts à taux d'intérêt normal et prédéterminé à échéance certaine, on ne peut manquer de s'interroger sur des demandes de crédits supplémentaires aussi importantes.

Je pose la question, monsieur le ministre, bien que je sois persuadé que vous ayez préparé votre réponse : de quoi s'agit-il ? S'agit-il de se constituer une sorte de réserve budgétaire reportable d'un exercice à l'autre, en se donnant ainsi la facilité d'échapper à la contrainte de demandes de crédits renouvelées dans les lois de finances ? Peut-être avez-vous besoin d'une plus grande souplesse dans la conjoncture actuelle mais il serait utile, dans ce cas, d'être mieux éclairé sur l'usage qu'on veut en faire et sur les critères d'attribution de ces aides.

Tant et si bien, mes chers collègues, qu'au total les crédits du F.D.E.S., qui s'élevaient dans la loi de finances initiale à un peu plus de 4,4 milliards de francs, sont portés à plus de 9,6 milliards. Si l'on fait abstraction de la dotation destinée aux entreprises sidérurgiques, les crédits du F.D.E.S. sont majorés de près de 50 p. 100 par la loi de finances rectificative. Force est de reconnaître, dans ces conditions, que le vote exprimé sur la loi de finances initiale perd quelque peu de sa portée.

Pour prendre la mesure de l'ensemble des ouvertures de crédits supplémentaires en matière d'actions économiques, il convient d'ajouter aux crédits du collectif ceux qui ont été ouverts par décret d'avance à la fin du mois d'août 1979 : 2,5 milliards de francs d'autorisations de programme et un milliard de francs de crédits de paiement.

Ainsi, au total, 7,2 milliards de francs de crédits supplémentaires relevant des interventions économiques de l'Etat et principalement de l'aide à l'investissement auront été ouverts depuis la loi de finances initiale. Ainsi, contrairement à ce que l'on entend parfois, l'effort en ce domaine aura été loin d'être négligeable ; j'estime, pour ma part, qu'il est même considérable.

L'ensemble des crédits que je viens d'évoquer représentent 85 p. 100 des dotations supplémentaires demandées dans le collectif. Ils méritaient donc, vous en conviendrez, une attention particulière.

Pour ce qui est des autres crédits figurant dans le projet de loi, il s'agit de compléments habituels dans des lois de finances

rectificatives, habituels, mais, parfois, non négligeables. Ainsi, 515 millions de francs supplémentaires sont prévus au titre des dépenses d'action internationale et destinées principalement à compléter nos contributions à des organismes internationaux, ainsi que nos actions de coopération technique. Par ailleurs, 260 millions de francs d'autorisations de programme et 712 millions de francs de crédits de paiement sont prévus au budget des armées. Enfin, divers compléments de dotations sont destinés à couvrir des ajustements aux besoins, à propos desquels je ne me livrerai pas à de longs développements.

Les 21,5 milliards de francs de crédits supplémentaires du collectif, auxquels il convient d'ajouter un milliard de francs de crédits ouverts par les décrets d'avances pour obtenir le montant des autorisations de dépenses supplémentaires intervenues en cours d'année, ne sont que très partiellement couverts par des annulations et des augmentations de recettes.

S'agissant des annulations, les deux décrets d'avances ont été partiellement compensés par ce moyen à hauteur de 555 millions de francs. Quant au collectif, il est ainsi gagé à hauteur de 1 016 millions de francs.

A ce propos, je ferai une remarque, monsieur le ministre.

Certains chapitres, qui ont fait l'objet d'annulations importantes pour compenser le décret d'avance d'août dernier sont majorés par le collectif. D'autres, en revanche, dont les crédits avaient été majorés par le décret d'avance, font l'objet d'annulations pour compenser les charges du collectif. Ce n'est là qu'une simple remarque, mais, à mon avis, elle méritait d'être faite.

S'agissant des recettes fiscales, le complément de ressources dégagé par l'ajustement des prévisions pour 1979 est faible. Il s'élève à 1 034 millions de francs dont 500 millions de francs ont servi de contrepartie au décret d'avance d'août 1979. Ainsi, les pouvoirs publics ne peuvent plus, comme jadis, compter sur des suppléments de ressources, principalement de T. V. A., dégagés par la croissance nominale du produit national et propres à équilibrer, pour une large part, les lois de finances rectificatives.

En 1979, comme en 1978, les charges supplémentaires autorisées en cours d'année vont donc se traduire, pour l'essentiel, par une majoration du déficit de la loi de finances, qui passe de 15,06 milliards de francs à 34,8 milliards de francs.

Pour ce qui est de la couverture du découvert des opérations du Trésor en 1979, il me semble que l'on suit une stratégie à peu près semblable à celle de l'an dernier. Depuis le début de l'année, trois emprunts à long terme ont été émis pour un total de 15 milliards de francs.

Pour le reste, il est à espérer que le Trésor ne contribuera que dans une faible mesure à la création monétaire. Sans doute, monsieur le ministre du budget, pourriez-vous nous donner quelques précisions sur les perspectives du Gouvernement en ce domaine.

Pour ce qui est des dispositions du projet de loi autres que celles qui sont relatives aux ouvertures de crédits, on ne saurait dire qu'il s'agit de mesures qui modifient profondément soit notre législation fiscale, soit les autres règles qui président à l'action des pouvoirs publics dans le domaine financier. Aussi n'entrerai-je pas dans le détail des différents articles de la première partie du collectif, que nous allons examiner. La commission des finances ne vous suggérera d'ailleurs que des modifications mineures en ce domaine.

Voilà, au total, mes chers collègues, le contenu du projet de loi qui nous est proposé. Il vise donc principalement à l'ouverture de crédits complémentaires. Ceux-ci sont sans nul doute importants ; il faut cependant « relativiser » l'ampleur du collectif qui nous est soumis. Rapportés à une loi de finances initiale dont les charges s'élevaient, au total, à 524 milliards de francs environ, les crédits supplémentaires qui nous sont demandés, déduction faite du milliard d'annulations qui les compense très partiellement, ne représentent que 3,9 p. 100 de ce montant.

Cela représente une approximation tout à fait convenable. On eût cependant, monsieur le ministre, préféré que, dans certains domaines, ces dépenses fussent prévues dans la loi de finances initiale. Nous aurions, de ce fait, beaucoup moins éprouvé le sentiment de nous trouver en présence du fait accompli car certaines dépenses, certaines méthodes mériteraient un plus large débat. Mais il faut convenir que vous aviez à faire face à des problèmes urgents, auxquels il vous fallait apporter une solution, ne serait-ce d'ailleurs que dans le domaine social.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances a voté ce projet de loi de finances rectificative et vous propose de l'adopter sous réserve des quelques modifications mineures qu'elle y a apportées et qui seront évoquées au cours de la discussion des articles. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Miossec, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Charles Miossec, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles s'est attachée à examiner le projet de loi de finances rectificative pour 1979, dans son volet social très important cette année et qui comprend essentiellement la contribution exceptionnelle de l'Etat au redressement financier du régime de l'assurance maladie des salariés, les mesures d'aide sociale prises par le Gouvernement le 29 août 1979, ainsi que l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi.

Ont en outre été examinés l'effort supplémentaire demandé aux agriculteurs au titre du B. A. P. S. A. ainsi que la seconde convention sociale pour la sidérurgie et diverses mesures en faveur de l'emploi. Bien entendu, le chapitre « Education » et les crédits ouverts au titre de l'action culturelle ont fait l'objet de toute l'attention de la commission.

Il faut noter que 9 181 millions de francs sont destinés à des interventions sociales, dont 2 041 millions correspondant à la contribution exceptionnelle de l'Etat au redressement de la situation financière du régime de l'assurance maladie des travailleurs salariés. Cette contribution fait partie du plan gouvernemental du 25 juillet 1979 prévoyant deux catégories de mesures pour résorber les 24 milliards de déficit du régime général pour les années 1978, 1979, 1980.

Cette contribution de 2 041 millions de francs se décompose en trois éléments :

D'abord, 41 millions de francs versés à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale au titre des intérêts dus à la Caisse des dépôts et consignations pour la mobilisation des créances de la caisse nationale d'allocations familiales sur les collectivités locales ;

Ensuite, 1 323 millions de francs pour la prise en charge de la formation des professions médicales et paramédicales, avec régularisation depuis 1976 ;

Enfin, 677 millions de francs pour la prise en charge des soins apportés aux malades hospitalisés depuis plus de trois ans pour les années 1972 et 1973.

Sur ce dernier point, la contribution de 677 millions de francs met fin à un contentieux dont la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés avait saisi le Conseil d'Etat. Il conviendra, d'ailleurs, de trancher d'une manière simple et claire, mais définitivement, pour l'avenir, dans le sens d'une prise en charge intégrale, par l'Etat, des dépenses des handicapés, non seulement en assurance maladie, mais aussi dans la branche prestations familiales. La couverture sociale des handicapés devrait relever de la solidarité nationale, dans la mesure où ils ne peuvent contribuer à la solidarité interprofessionnelle et au financement de leurs prestations par la voie des cotisations.

En outre, l'article 12 prévoit la possibilité, pour l'Etat, de donner sa garantie, à concurrence de 5 milliards de francs, aux emprunts remboursables au cours du premier semestre 1980, que contractera l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

En effet, le régime général se serait trouvé en situation de cessation de paiement si des mesures n'avaient été prises pour redresser sa trésorerie ; des mesures étaient déjà intervenues en 1978, mais des difficultés demeurent, maintenues par l'impossibilité, dans la conjoncture actuelle, d'augmenter les cotisations pour reconstituer la trésorerie. De nouvelles mesures ont donc été nécessaires cette année, en particulier la conclusion de trois conventions entre l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et la Caisse des dépôts et consignations.

Pourtant, là aussi, un effort pourrait être fait, sur deux points notamment. Il subsiste, en effet, un déséquilibre important entre la rémunération des fonds du régime général et celle des avances consenties par la Caisse des dépôts. En 1978, par exemple, le régime général a perçu un taux d'intérêt moyen créditeur de 2,53 p. 100 et a versé un taux d'intérêt moyen débiteur de 7,73 p. 100.

Une seconde anomalie consiste à faire payer au régime général un intérêt sur les avances qu'il n'utilise pas, mais qu'il est obligé de mobiliser en raison des règles rigoureuses de la comptabilité publique.

Il serait souhaitable d'assouplir les règles sur ce point particulier.

Les prévisions actuelles situent au 15 avril la date à laquelle il ne serait plus nécessaire de recourir aux avances prévues par la convention du 9 octobre 1979. Un certain nombre de

facteurs concourent, en effet, à étayer ces prévisions qui ne tiennent pas compte, pour le moment, des ressources qui pourraient résulter de l'adoption du projet de loi sur le financement de la sécurité sociale, qui doit prochainement venir en discussion devant notre assemblée.

Dans le cadre des mesures sociales d'aide aux familles et aux personnes âgées décidées par le conseil des ministres du 29 août 1979, 2 021 millions de francs ont été répartis.

L'allocation de rentrée scolaire versée aux familles ayant des enfants âgés de 6 à 16 ans a été portée à 400 francs. Cette majoration a bénéficié à 2 300 000 familles et a touché 5 millions d'enfants.

L'allocation supplémentaire exceptionnelle de 205 francs a porté le complément familial du mois d'octobre 1979 à 600 francs. Cette mesure a bénéficié à 2 700 000 familles élevant 7 600 000 enfants.

Ces deux aides représentent un coût total de 1 621 millions de francs.

Les personnes âgées bénéficiant du minimum vieillesse ont reçu, au mois d'octobre 1979, une allocation supplémentaire exceptionnelle de 200 francs du F.N.S. Cette mesure a bénéficié à plus de deux millions de personnes âgées et a représenté un coût total de 400 millions de francs.

L'article 11 prévoit la perception, au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles de 1979, d'une contribution exceptionnelle de 4 p. 100 du montant des cotisations dues pour l'année par les exploitants agricoles.

Dans son principe, ce prélèvement équivaut à l'effort réclamé aux salariés qui font l'objet d'un prélèvement exceptionnel de 1 p. 100 durant dix-huit mois.

Quant au niveau de ce taux de 4 p. 100, s'ajoutant à l'augmentation de 22,5 p. 100 du produit de ces cotisations en 1980, on peut se demander s'il ne représente pas un effort trop important sur des revenus agricoles en stagnation, cette année, après avoir connu un fort fléchissement au cours des années précédentes.

Toutefois, si l'on compare l'effort demandé aux exploitants agricoles, d'une part, et aux salariés, d'autre part, au travers de cette cotisation exceptionnelle de 1 p. 100, on voit que l'effort ne paraît pas disproportionné, malgré les difficultés que connaît actuellement notre agriculture.

En ce qui concerne les crédits ouverts au titre du ministère du travail, sur un montant global de dépenses de 15 292 millions de francs, le projet de loi de finances rectificative prévoit 2 727 450 000 francs au titre des dépenses propres au ministère du travail, ce qui représente 17,8 p. 100, chiffre relativement élevé qui est la marque de l'importance que prennent dans notre pays les préoccupations du Gouvernement face au problème de l'emploi.

Les actions en faveur de l'emploi absorbent d'ailleurs la plus grande partie des crédits : 696 millions de francs au titre de la deuxième convention sociale pour la sidérurgie et 1 700 millions de francs au titre de l'indemnisation du chômage.

En ce qui concerne la deuxième convention sociale pour la sidérurgie, les mesures annoncées en décembre 1978 ont entraîné la suppression d'environ 21 000 emplois, soit par cessation anticipée d'activité, soit par dispense d'activité à cinquante ans pour certaines catégories de salariés et, enfin, par mutations internes aux entreprises ou par mutations externes.

Par ailleurs, une mesure de réduction d'horaires pour certaines catégories de personnel prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 1980.

La participation à l'indemnisation du chômage représente 1 700 millions de francs ; l'inscription de ce crédit est la suite normale de la réforme de l'indemnisation du chômage réalisée par la loi du 16 janvier 1979. C'est donc au total à 6 300 millions de francs que s'élèvera la part de l'Etat dans l'indemnisation du chômage pour 1979.

On ne peut clore ce chapitre sans évoquer les 6 600 000 francs supplémentaires inscrits au chapitre 47-81 du budget du ministère du travail, rassemblant les interventions de l'Etat en faveur des travailleurs migrants étrangers.

Les autres dispositions concernent des opérations assez limitées disposant de crédits relativement réduits. On notera essentiellement l'effort consenti à l'occasion de l'élection des nouveaux conseils de prud'hommes, de même que la subvention de 32 200 000 francs à l'A. N. P. E. devant permettre le recrutement de cadres de haut niveau.

Il y a lieu de noter également un crédit de 150 millions de francs destiné à financer la garantie de ressources des handicapés, ainsi qu'une aide exceptionnelle de 9 400 000 francs aux départements d'outre-mer victimes des cyclones.

En conclusion, on peut dire que les crédits inscrits au collectif au titre du ministère du travail portent la marque de la préoccupation actuellement dominante : l'emploi.

En matière d'action éducative, le projet de loi de finances rectificative présente cette année trois grandes singularités : faible montant des ouvertures de crédits supplémentaires ; solde négatif entre crédits supplémentaires et annulations ; solde négatif dans les créations et suppressions d'emplois.

Il en est d'ailleurs de même pour le ministère des universités, dont le montant des ouvertures de crédits supplémentaires reste à un niveau voisin de celui qui a été relevé l'an dernier. Les crédits supplémentaires du ministère de l'éducation s'élèvent à 118 400 000 francs, soit 0,15 p. 100 du budget de fonctionnement voté. Ce pourcentage est assez sensiblement inférieur à celui des années précédentes, et le montant demandé est, lui aussi, sensiblement inférieur aux annulations de crédits ; 218,1 millions de francs sont ainsi annulés, soit un solde négatif de 89 millions 700 000 francs.

En ce qui concerne le ministère des universités, le présent collectif prévoit 124 millions de crédits supplémentaires dont 116 800 000 francs au titre des dépenses ordinaires, soit 1 p. 100 environ par rapport au budget de fonctionnement voté.

Comme l'an dernier, l'essentiel des ouvertures de crédits servira à ajuster le montant des dotations de personnels. Le collectif de cette année a la particularité de présenter, au titre des personnels, un solde négatif de 753 emplois, conséquence à la fois de la stabilisation des effectifs et du redéploiement mené par le ministère de l'éducation ; 1 547 emplois supplémentaires ont été ouverts à la rentrée 1979 au lieu de 2 570 en 1978. Ces créations s'accompagnent de 2 300 suppressions d'emplois, soit près de deux fois plus qu'en 1978.

La commission a déjà eu l'occasion de faire valoir son point de vue sur la suppression de 1 200 postes de surveillant et maître d'internat. S'y ajoutent également 792 suppressions, et même, si l'on tient compte de la titularisation de 260 instituteurs remplaçants, le solde des créations et suppressions d'emplois d'instituteurs ne s'élève, cette année, qu'à 38 postes contre 1 450 l'année dernière à la même époque.

En outre, aucun crédit supplémentaire n'est prévu cette année pour garantir l'emploi des maîtres auxiliaires. Je rappelle que 308,5 millions de francs ont été inscrits à ce titre l'an dernier concernant 7 500 postes. On peut s'étonner d'une telle absence, alors que, dans le même temps, le ministère de l'éducation fait savoir maintenant qu'il ne pourra vraisemblablement pas réengager tous les maîtres auxiliaires, contrairement aux promesses qui avaient été faites.

Une dotation de 75 millions de francs est ouverte au titre des crédits de subvention aux établissements scolaires du second degré dans le présent projet qui comporte, par ailleurs, une inscription de 2,5 millions de francs pour financer les séquences éducatives en entreprise. C'est la première traduction financière de ce que l'on peut désormais appeler l'éducation concertée.

Le « collectif » comprend, cette année encore, une annulation substantielle de crédits de bourses. A ce sujet, on se souvient que la commission avait vivement protesté, l'année dernière, contre une annulation de 35 millions de francs au titre du ministère des universités. De son côté, le ministère de l'éducation avait procédé à la même opération, mais sur la base de 20 millions de francs. Si, cette année, aucune annulation ne figure au titre du ministère des universités, pour le ministère de l'éducation il nous est proposé d'annuler 40,5 millions de francs — c'est un doublement par rapport à 1978 — soit 2,2 p. 100 des crédits de bourses votés pour 1979.

Dans le même temps, le volume global des crédits de bourses diminue régulièrement en francs constants ; le taux moyen des bourses stagne en francs constants et il diminue même sensiblement pour le premier cycle ; aucune mesure nouvelle, sur ce chapitre ne figure depuis deux ans dans les projets du budget ; enfin, la part de bourse n'a été relevée, en deux ans, que d'un pourcentage voisin de 2 p. 100. Il est vrai que les plafonds de ressources n'ont été relevés que de 6 p. 100 pour l'année scolaire concernée par le présent « collectif ». Mais, précisément, pourquoi ne pas les avoir relevés davantage ? En attendant, 27 000 bourses supplémentaires auraient pu être servies aux élèves des lycées en 1978-1979, sur la base du taux moyen budgétaire, soit près de 5 p. 100 de boursiers supplémentaires.

Il faut donc répéter avec force que les crédits de bourses doivent être intégralement consommés ; plus aucune annulation à ce titre ne devra être tolérée à l'avenir.

Un crédit supplémentaire de 3 millions de francs est inscrit au chapitre 37-03 du budget des services du Premier ministre,

qui concerne le contrôle et le fonctionnement des instances de la formation professionnelle. Il est destiné à financer la campagne d'information sur le troisième pacte pour l'emploi en portant à 39,299 millions de francs la dotation globale affectée à cette action.

J'en viens à l'action culturelle et singulièrement à la Société française de production.

Notre commission a relevé que la principale « mesure culturelle » inscrite dans le « collectif budgétaire » concerne l'octroi sur le budget des charges communes, d'une dotation en capital de 150 millions de francs destinée à la Société française de production. Cette mesure ne correspond pas du tout aux décisions prises au début de l'année dans le plan de redressement présenté par le président-directeur général de la S. F. P. Ce plan prévoyait l'attribution de fonds publics d'un montant total de 250 millions de francs : 100 millions sous forme de dotation en capital ; 50 millions de francs sous forme d'un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations et 100 millions de francs sous forme de subvention d'équilibre.

Les deux premières mesures ont été appliquées mais il semble bien que l'on veuille convertir la subvention d'équilibre en une dotation en capital ce qui aboutirait, du moins apparemment, à porter à 300 millions de francs le montant de l'aide globale à la S. F. P. Celle-ci n'ayant pas produit ses comptes provisoires au 30 juin 1979, alors que les sociétés nationales de programmes les ont publiés en annexe au projet de loi de finances pour 1980, la commission a souhaité obtenir des précisions supplémentaires. Elle déposera un amendement de suppression de la nouvelle dotation en capital de 150 millions de francs, prévue par le « collectif » au profit de la S. F. P.

**M. Robert-André Vivien, président de la commission.** Très bien !

**M. Charles Miossec, rapporteur pour avis.** Ainsi, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous les réserves que j'ai mentionnées, a émis un avis favorable à l'adoption de ce projet de loi de finances rectificative pour 1979. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le ministre du budget, les membres de la commission des finances gardent un si bon souvenir du talent avec lequel vous assumiez vos fonctions de rapporteur général, quand vous supportiez cette lourde charge, qu'ils vous voient toujours avec plaisir revenir dans cet hémicycle, mais au banc du Gouvernement, pour traiter avec nous des finances publiques.

**M. Fernand Icart, rapporteur général, et M. Robert-André Vivien, président de la commission.** Très bien !

**M. Emmanuel Hamel.** Certes, en théorie, il serait préférable, c'est certain, que nous n'ayons pas l'occasion de nous réjouir de votre présence, car elle signifie que vous avez à demander au Parlement le vote d'une loi de finances rectificative.

Toutefois, dans le monde d'aujourd'hui, marqué par tant d'incertitudes, et dans une conjoncture économique internationale qui pèse, et de quelle pressante manière, sur l'économie française, et donc sur l'évolution des finances publiques, tant en dépenses qu'en recettes, il est bien naturel que nous soyons obligés de nous retrouver tous ensemble avant la fin de l'année pour introduire certains ajustements dans la loi de finances initiale.

Je veux voir une preuve de la manière extrêmement honnête et vigoureusement vigilante dont vous gérez les finances publiques dans le fait que cette année, contrairement aux années précédentes, nous n'aurons été appelés à voter qu'une seule loi de finances rectificative : voilà qui devrait rassurer quant au sérieux avec lequel nos finances publiques sont gérées !

De surcroît, tous comptes faits, l'augmentation des crédits en fin d'année est mesurée, eu égard aux incertitudes du temps et au montant des prévisions de la loi de finances initiale : 524 milliards de francs de dépenses totales prévues, dans la perspective d'un déficit de 15 milliards. Au bout de douze mois, nous nous retrouvons pour constater que le déficit sera porté de 15 milliards de francs à 35 milliards de francs, soit 20 milliards de plus. En comparaison de l'ensemble des dépenses budgétaires ou du produit national, la somme est relativement faible et l'économie française peut supporter cela.

Etant donné le très grand rôle que joue le climat psychologique dans l'appréciation du franc, et compte tenu de l'importance

de la valeur de celui-ci pour l'emploi et la balance des paiements, je pense que nous devons être satisfaits en constatant que nous demeurons, en dépit de cette loi de finances rectificative, parmi tous les pays qui nous entourent, notamment tous ceux de la Communauté européenne, celui qui enregistre, et de loin, le plus faible déficit budgétaire en fin d'année.

**M. Henri Emmanuelli.** Pour quel résultat ?

**M. Emmanuel Hamel.** En outre, les 20 milliards de francs supplémentaires qui nous sont demandés manifestent la volonté du Gouvernement, soutenu par sa majorité, de s'adapter pour faire face aux difficultés de l'époque. En effet, si nous observons la répartition, nous constatons que plus de 9 milliards serviront à financer des interventions sociales nécessaires, ce qui montre que le Gouvernement et sa majorité s'emploient à atténuer au maximum les conséquences de la crise économique internationale pour les travailleurs ou les cadres qui sont frappés. D'ailleurs, au lendemain d'un débat crucial sur le terrible problème de l'interruption volontaire de la grossesse, au cours duquel tous les députés de la majorité ont souhaité que soit mise en œuvre une politique familiale plus active afin de rendre le plus rare possible ce drame que constitue l'avortement, comment ne pas souligner que cette loi de finances rectificative comporte les prémices d'un développement de la politique familiale, politique que nous sommes nombreux à désirer ici ?

Affinons l'analyse pour noter qu'en plus de ces 9 milliards de francs consacrés aux interventions sociales, à la lutte contre les conséquences du chômage et au développement de la politique familiale, il y a 3 milliards de francs pour l'aide aux entreprises publiques. A mon sens, c'est la réputation, mais sans aucun souci polémique, de certains arguments avancés par d'aucuns qui prétendent que le Gouvernement ne voudrait pas aider les entreprises publiques. Sur ce point, M. le rapporteur général a déjà répondu en montrant le volume des aides. A mon avis, il faudrait que les travailleurs de ces entreprises en prennent conscience, car si l'opinion publique comprend certains mouvements revendicatifs, compte tenu des aspirations normales de ces travailleurs, elle sent également que ces mouvements doivent être interprétés en fonction de la crise actuelle. Selon le sentiment général, chacun doit accomplir des efforts et il serait trop facile, sous prétexte que l'on appartient à une entreprise publique, d'exercer des pressions qui conduiraient à accroître les crédits budgétaires financés par les autres catégories socio-professionnelles.

**M. Robert-André Vivien,** président de la commission, et **M. Fernand Icart,** rapporteur général. Très bien !

**M. Henri Emmanuelli.** Il faudrait savoir ce que vous voulez !

**M. Emmanuel Hamel.** Enfin, 6 milliards 200 millions de francs sont consacrés au financement d'actions économiques : telle est la réalité et, là encore, elle fournit une réponse, au-delà de la polémique, à ceux qui prétendraient que vous n'auriez pas une politique délibérée de soutien de l'activité économique.

J'en viens à quelques détails.

D'abord, je voudrais vous exprimer notre satisfaction parce que sur les 9 milliards 200 millions de francs de crédits supplémentaires consacrés aux interventions sociales, il y a 1 milliard 400 millions de francs pour accentuer l'aide aux familles. A cet égard, je vous présenterai une remarque qui va, je crois, dans le sens du soutien de la collectivité nationale à l'idée de famille et d'une saine gestion des finances publiques.

Pour des raisons que j'essaie de comprendre, le Gouvernement n'a pas accepté jusqu'à présent une loi-cadre sur la famille, ce qui a pour conséquence — même ministre, vous avez conservé un contact avec votre circonscription et vous avez pu y constater ce fait de nature psychologique — que l'ensemble des familles, parce que les aides dont elles bénéficiaient ne leur sont que successivement accordées, à la suite de mesures fragmentaires, ne se rendent pas compte de l'ampleur de l'aide financière qui leur est consentie. Elle dépasse — Mme le ministre chargé de la condition féminine l'a souligné au cours du débat tragique sur l'interruption volontaire de la grossesse, tragique puisqu'il s'agissait de choisir entre deux vies — les 100 milliards de francs, contrairement à l'opinion largement répandue. Mme le ministre nous a rappelé, chiffres à l'appui, que de tous les pays d'Europe occidentale, nous sommes — et de loin — celui qui consent l'aide la plus substantielle à la famille.

Par exemple, les familles qui, lors de la dernière rentrée scolaire, ont profité du doublement de l'allocation de rentrée scolaire, et celles qui ont bénéficié de la majoration du complément familial ont considéré comme tout à fait normale l'aide supplémentaire qui leur était fournie, et c'est psychologiquement

tout naturel. Nous en savons maintenant le coût : 1 milliard 400 millions de francs. Mais combien de Français comprennent qu'à force d'ajouter à des aides antérieures des aides nouvelles nous ne cessons d'augmenter dans les grandes proportions l'aide aux familles ?

C'est pourquoi, monsieur le ministre, il serait soulignable, sans que les finances publiques en subissent, loin de là, le contre-coup fâcheux, que vous insistiez l'année prochaine, en votre qualité de ministre du budget, tant au sein du conseil des ministres qu'auprès de vos collègues du Gouvernement, sur la nécessité de récapituler dans une loi de programme d'aide à la famille toutes les aides consenties. Dans l'avenir, parallèlement aux actions sur lesquelles on réfléchit actuellement, dans le cadre de la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan, il faudrait que vous programmiez ce qui peut être accompli pour la famille.

Le milliard 400 millions de francs que nous allons voter, pour financer le doublement de l'allocation de rentrée scolaire et la majoration du complément familial, aurait eu une tout autre résonance psychologique et politique, au sens aristotélicien du terme, s'il n'apparaissait pas comme le financement après coup d'une mesure fragmentaire, mais comme un élément d'une politique d'ensemble conduite avec persévérance.

Quant aux concours aux entreprises publiques, ils suscitent fatalement des interrogations que M. le rapporteur général a rappelées avec toute son autorité, et bien mieux que je ne saurais le faire.

Tout le monde sait la contribution éminente de la Société nationale des chemins de fers français et de ses cheminots au développement de notre activité économique. Il est tout de même très remarquable qu'en fin d'année il faille compléter une dotation initiale de 5 milliards 500 millions de francs par une autre de 1 milliard 700 millions de francs pour financer cette entreprise publique.

D'ailleurs, pour ce qui est du fort accroissement des dépenses en capital des entreprises publiques, nous constatons que l'année dernière Renault, cette entreprise qui fait la fierté de la France et dont nous savons qu'elle est la première entreprise française pour les exportations puisqu'elle vend à l'étranger plus de la moitié de ses voitures, a reçu 350 millions de francs, ce qui n'est pas le cas des entreprises privées du secteur de l'automobile.

**M. Henri Emmanuelli.** Et Citroën ?

**M. Emmanuel Hamel.** Le prêt à Citroën, mon cher collègue, a largement été remboursé !

**M. Fernand Icart,** rapporteur général. Très bien !

**M. Henri Emmanuelli.** Il a servi à réaliser des opérations immobilières !

**M. Emmanuel Hamel.** Cette année, Renault aura reçu 425 millions de francs au total. En ma qualité de député de la région Rhône-Alpes, si vous me pardonnez de faire « interférer » mes préoccupations régionales avec ce débat national, je vous demanderai si cette augmentation des concours de l'Etat pour les dotations en capital de la Régie Renault ne s'expliquerait pas en partie par le soutien de Renault à Renault-Véhicules industriels.

Dans la région Rhône-Alpes, nous sommes nombreux à nous inquiéter en constatant la multiplication des mouvements sociaux et des grèves à l'intérieur de cette grande entreprise. Certes, le secteur du véhicule lourd est soumis à une terrible concurrence étrangère, non seulement sur le marché national mais aussi sur les marchés étrangers.

**M. Henri Emmanuelli.** Vous préférez les camions américains !

**M. Emmanuel Hamel.** Nous faisons confiance à la sagesse des travailleurs de Renault-Véhicules industriels, mais nous souhaiterions que vous puissiez nous préciser, autant que possible, si une part de l'augmentation de la dotation en capital pour Renault ne représente pas partiellement une aide indirecte à R.-V.I. A cet égard, des informations seraient utiles pour faire comprendre que la multiplication de certains mouvements sociaux va à l'encontre des intérêts de l'entreprise car elle retarde la livraison des commandes, notamment à l'étranger, et rend plus fragiles, si elle ne les annihile pas, les résultats d'une politique commerciale exigeant de très grands moyens.

La France, comme la République, est une et indivisible, et je me réjouis que les députés de la métropole soient totalement solidaires des difficultés que connaissent leurs collègues des départements d'outre-mer. Dans ce domaine, la solidarité nationale se traduit par un crédit de 197 millions de francs,

s'ajoutant aux 55 millions de francs du décret d'avance du 27 septembre 1979, destiné à aider nos compatriotes sinistrés à la suite des terribles ravages qu'ont provoqués les derniers cyclones dans les Antilles.

Enfin, avec mes collègues, car bien des députés de la majorité sont élus dans des circonscriptions ouvrières, je suis solidaire des ouvriers et des cadres de la sidérurgie lorraine qui se heurtent à bien des difficultés du fait de la reconversion de la sidérurgie et de la terrible dureté de la concurrence internationale dans ce secteur. Loin de regretter, j'approuve, au contraire, l'augmentation des crédits demandés en faveur de la sidérurgie. Nous entendons si souvent répéter que la majorité et le Gouvernement sont insensibles à ces difficultés, ou qu'ils n'ont pas vraiment pris conscience de la crise de la sidérurgie en Lorraine et de ses conséquences, que nous comprenons fort bien la nécessité d'inscrire les crédits supplémentaires proposés. Au total, cette année, 4 milliards de francs auront été affectés au financement du règlement des problèmes sociaux de la sidérurgie et de la reconversion de ce secteur, reconversion indispensable tant pour l'emploi en Lorraine que pour le maintien de l'indépendance nationale que procure à notre pays le développement de secteurs fondamentaux.

L'analyse de toutes ces dépenses supplémentaires m'inspire diverses constatations.

D'abord il faudrait que ne tarde pas à prendre corps l'idée qui vous fut suggérée par nos amis du rassemblement pour la République — en ma qualité de député de l'union pour la démocratie française, j'y souscris d'ailleurs pleinement — sur la création d'une commission parlementaire chargée de vous aider à « écheniller », en quelque sorte, les services votés, pour aboutir, en coopération avec le Gouvernement, à mettre en place une politique d'économies qui, sans porter préjudice à l'emploi, permettrait de mieux gérer les fonds publics.

**M. Charles Miossec, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Emmanuel Hamel.** Il est incontestable que la crise économique internationale et les conséquences qu'elle entraîne dans divers secteurs de l'industrie française, ainsi que la maîtrise, si difficile, des dépenses de santé nous conduisent à augmenter d'année en année certains crédits par rapport aux prévisions initiales. Il serait grave que nous acceptions progressivement de financer ces dépenses par des procédés inflationnistes, et je souhaiterais avoir quelques apaisements sur ce point.

Quant à l'impôt à la charge des entreprises, il représente parfois une pression telle que, eu égard à la vivacité de la compétition internationale et au poids de la concurrence, il est de notre devoir de ne pas l'augmenter. L'impôt auquel sont assujettis les particuliers pèse, lui aussi, d'un poids si lourd que la plupart de ces crédits supplémentaires vont devoir être financés par le recours à l'emprunt.

Mais l'épargne a des limites et tout ce que l'Etat demande pour le financement des dépenses publiques est autant qui est retiré au financement de l'investissement et du développement des entreprises. Il s'ensuit qu'une gestion rigoureuse s'impose strictement. Le Parlement, monsieur le ministre, souhaiterait pouvoir s'associer à votre effort pour que les augmentations de dépenses soient réduites au minimum et financées d'une manière très orthodoxe sans recourir à la création monétaire.

J'en termine par une dernière question. Ce projet de loi de finances rectificative aurait pu être l'occasion d'inscrire certaines dispositions permettant de lutter contre la pression de la taxe professionnelle, parfois excessive, que subissent certaines entreprises. A l'évidence, un problème se pose, et j'ai la loyauté de reconnaître qu'ayant voté en 1975 le texte instituant cette imposition j'ai ma part de responsabilité. En effet, et en dépit de mesures que nous avons adoptées à la fin de l'année dernière, le montant de ce prélèvement s'accroît sans toujours s'accompagner d'une modification sensible des bases d'imposition, qu'il s'agisse du nombre des salariés — et ce pourrait être le signe d'un accroissement du chiffre d'affaires — ou d'une progression des investissements.

Pour autant que je sache, dans le département du Rhône qui est, je crois, assez représentatif de l'ensemble économique français, cette majoration approcherait, par rapport à celle de l'an dernier, les 30 p. 100. Parfois, elle est encore supérieure, comme le reconnaissait lui-même la semaine dernière à l'Assemblée l'un de vos éminents collègues, M. Monory, ministre de l'économie, alors que vous étiez retenu au Sénat.

Ce texte, disais-je, aurait pu fournir l'occasion d'inscrire des mesures appropriées. Est-il trop tôt pour vous demander, monsieur le ministre, ce que vous entendez faire ? Voici ce que, pour

sa part, déclarait mercredi dernier M. le ministre de l'économie :

« Comme les années précédentes, on peut constater cette année quelques distorsions importantes et parfois insupportables qui préoccupent beaucoup le Gouvernement.

« Avant que vous n'examiniez, en deuxième lecture, le texte relatif à la fiscalité directe locale, dont le Sénat vient de débattre à nouveau, M. le ministre du budget vous fait savoir qu'il a donné à ses services des instructions pour que, si des hausses excessives mettaient en difficulté certaines entreprises, celles-ci puissent bénéficier, sur leur demande, de dégrèvements gracieux et de délais de paiement supplémentaires. »

Combien de temps devront attendre les entreprises pour qu'une solution soit apportée à ces problèmes ?

Sous réserve de ces questions, qui sont la manifestation du soutien actif et loyal que nous vous apportons, bien entendu, monsieur le ministre, nous voterons votre projet de loi de finances rectificative, d'abord parce que c'est le seul que nous aurons à examiner cette année, ce qui est le signe de votre rigueur dans la gestion des finances publiques, ensuite parce qu'il apporte une réponse à des demandes de crédits qu'il fallait satisfaire : il s'agit, en effet, de faire face aux conséquences sur l'économie française de la compétition et de la crise mondiale ; il s'agit aussi de traduire dans les faits la volonté du Gouvernement de soutenir l'économie par une politique active et de développer certains secteurs, notamment celui de la politique familiale, par un accroissement des aides qui nous paraît aujourd'hui plus que jamais nécessaire. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale a voté, l'année dernière, un projet de loi de finances en déficit de 15 milliards de francs. Le projet de loi de finances rectificative pour 1979 porte ce déficit à près de 35 milliards de francs. Comme on le voit, si le Gouvernement sait où il va, ainsi que l'affirmait récemment le Président de la République, c'est à vingt milliards de francs près ! C'est tout de même assez étonnant.

**M. Emmanuel Hamel.** Cela représente moins de 1 p. 100 du P. N. B. !

**M. Henri Emmanuelli.** Monsieur Hamel, je sais que vous êtes prêt à laisser passer beaucoup de choses, mais il s'agit tout de même de 20 milliards de francs !

Au cours des cinq dernières années, le montant des déficits budgétaires cumulés a atteint 150 milliards, alors que 24 milliards seulement avaient été annoncés au Parlement.

Le projet de loi de finances pour l'an prochain en prévoit 31 milliards. A combien faut-il s'attendre, en réalité, à la fin de l'année 1980, monsieur le ministre ?

Nous ne critiquons pas le déficit en soi. Ce que nous critiquons, c'est son inutilité. Si l'on se réfère au taux de croissance de la production intérieure brute, qui est passé de 3,3 p. 100 en 1978 à 2,9 p. 100 en 1979 et qui devrait tomber à 1,8 p. 100 en 1980, ou à l'évolution du nombre des chômeurs — 920 000 en 1976, plus de 1,4 million aujourd'hui — on en déduit que, jusqu'à présent, les déficits budgétaires n'ont favorisé ni la croissance économique ni, par conséquent, les créations d'emplois.

Vous prenez souvent comme modèle de référence la République fédérale d'Allemagne, vous-même et votre collègue M. Monory. Eh bien, voici l'occasion de nous reporter à cet exemple.

Nous observons que, pour un déficit budgétaire deux fois plus important, en moyenne, par rapport à la production intérieure brute au cours de ces dernières années, le taux de croissance de la production nationale brute — élément comparable à notre production intérieure brute — s'est établi à 3,4 p. 100 en 1978, à 4 p. 100 en 1979 et les prévisions pour 1980 donnent plus de 2,5 p. 100, vraisemblablement 3 p. 100, soit, pour chaque année, des chiffres très supérieurs à ceux que nous avons connus dans notre pays.

Mais surtout, et parallèlement, le nombre des chômeurs est passé de 1 350 000 en 1976 à 736 800 à l'automne de 1979. La relance économique a été obtenue dans ce pays par un déficit budgétaire considérable, c'est vrai, résultant, d'une part, d'une diminution des impôts directs — du produit de l'impôt sur le revenu, notamment — d'une progression, très sensible, d'autre part, des crédits destinés aux investissements publics, cette précision étant donnée à l'intention de M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Oui, mais c'est un pays où il y a un consensus, et le déficit y est beaucoup plus élevé que chez nous !

**M. Henri Emmanuelli.** La relance économique a ainsi été la résultante d'un soutien aux investissements et d'une stimulation de la demande des ménages — ce que vous n'avez pas encore compris, monsieur le ministre — sans que le taux d'inflation ne dépasse jamais 5 p. 100 l'an.

Le déficit de 31 milliards de francs qu'enregistre le budget de l'Etat provient essentiellement de la baisse de l'activité économique. Une analyse superficielle pourrait laisser croire que ce déficit est la traduction d'un alourdissement des dépenses sociales. C'est vrai à première vue, mais ce serait confondre les causes et les effets: L'alourdissement des dépenses sociales, si décrié aujourd'hui par une droite parfois fascisante qui se prend à rêver des temps heureux où la masse des travailleurs était exploitée, livrée à l'insécurité et donc tout à fait soumise, cet alourdissement qui est, c'est vrai, la caractéristique de notre époque, n'est, en fait, que la conséquence directe du freinage de l'activité économique: cela, on ne l'entend pas souvent souligner dans les rangs de la majorité.

Est-ce à dire, monsieur le ministre, que, tirant les leçons de l'année écoulée, vous avez rectifié le tir ? Pas du tout ! L'examen des dispositions que vous avez soumises à cette assemblée — et qui n'ont d'ailleurs pas recueilli son assentiment — prouve à l'évidence le contraire.

Si l'on examine les recettes par rapport à l'année dernière, elles sont, d'après vous, en augmentation de 11,4 p. 100.

Mais la pression fiscale globale progresse de 12,6 p. 100 avec des distorsions sensibles entre, par exemple, l'impôt sur les sociétés, dont le produit n'augmentera que de 4,9 p. 100 — soit une régression de 6 p. 100, au moins, en volume — et l'impôt sur le revenu dont la progression par rapport à l'an passé atteint 16,5 p. 100.

Le pouvoir d'achat des salariés, qui avait enregistré une croissance nulle en 1979, devrait au mieux être stationnaire en 1980, selon les prévisions officielles. Mais, sachant qu'entre celles-ci et la réalité, se produit souvent un décalage, nous avons tout lieu de craindre une régression.

En outre, vous avez présenté un barème de l'impôt sur le revenu particulièrement injuste, car même la plus basse tranche ne sera pas relevée suffisamment pour annuler la hausse des prix — 10 p. 100 seulement — et la suivante ne le sera que de 9 p. 100, alors que l'inflation dépassera 11 p. 100.

On note également une progression supplémentaire des impôts indirects, qui constituent la forme de fiscalité la plus injuste. Une fois de plus, les contribuables les moins aisés seront particulièrement touchés par cette pression fiscale supplémentaire. Là où vous voyez un budget de solidarité, les socialistes trouvent en fait un budget d'inégalité où prévaut l'injustice fiscale.

Dans ces conditions, la demande n'est pas stimulée et l'économie ne tire aucun effet bénéfique de cette politique. Le rétablissement des profits des entreprises — objectif avoué du blocage des rémunérations — qui devait se traduire par de nouveaux investissements n'a pas eu les effets escomptés, comme le prouve la croissance continue du nombre des demandeurs d'emploi.

Les dépenses s'accroîtront de 14,4 p. 100. Mais, comme les crédits civils d'équipement ne progresseront que de 8,1 p. 100 au total, c'est-à-dire qu'ils régresseront en volume de 3 p. 100 environ, on en déduit que les dépenses ne seront pas utilisées à favoriser les investissements publics. Pour être plus précis, je note que les crédits civils d'équipement seront réduits en volume pour l'environnement, la jeunesse et les sports, le tourisme, la recherche, les transports, le travail, la santé et la famille. Par ailleurs, les objectifs de dix-neuf des vingt-six programmes d'action prioritaire ne seront pas atteints et les créations d'emplois civils seront inférieures en 1980 de 35 p. 100 à celles de 1979, et de 30 p. 100 à celles de 1978.

On cherche vainement, monsieur le ministre, où pourrait se situer, dans ce budget, le soutien à l'économie que vous avez annoncé. En réalité, c'est un budget de passivité et de soumission à la crise. Les dépenses supplémentaires ne sont pas destinées à provoquer une relance de l'activité pour résorber le chômage. La progression de ce dernier entraîne, par ailleurs, une augmentation correspondante des dépenses sociales.

Il convient de mentionner également la progression alarmante de la charge des intérêts de la dette publique qui représentait 21,3 p. 100 du budget général en 1977 et qui en représente maintenant 35,4 p. 100. Pour la dette à court terme, la charge des intérêts des comptes de dépôt au Trésor s'accroît de

18,9 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les intérêts servis qui concernent les bons du Trésor à court terme augmentent, pour leur part, de 35,6 p. 100.

Enfin, le service des avances de la Banque de France et de la rémunération des dépôts des instituts d'émission d'outre-mer enregistre une progression de 61 p. 100 — ce qui offre une réponse à l'interrogation de M. Hamel relative au déficit budgétaire. C'est ainsi que le déficit nourrit le déficit d'année en année et que le poids des charges qu'il représente pèse de plus en plus lourd sur l'avenir de notre économie.

Non seulement votre politique budgétaire est inefficace, mais elle alimente l'inflation, car elle est financée, pour une bonne part, grâce à la création monétaire, contrairement à ce que vous avez affirmé, vous-même et M. Raymond Barre.

En effet, du fait de la politique budgétaire exposée à l'instant — pas d'aide publique aux investissements, stagnation du pouvoir d'achat — les entreprises et les ménages exercent sur l'épargne une ponction qui fait défaut à l'Etat pour financer la dette. On comprend bien, dans ce contexte, l'attachement du Gouvernement à maintenir l'anonymat sur les bons de caisse et les bons du Trésor, ce qui provoque, par ailleurs, un manque à gagner pour ce même Trésor dans la mesure où ce système, vous le savez, favorise la fraude fiscale.

L'Etat est ainsi contraint de compléter le recours à l'emprunt par la création monétaire, avec les bons du Trésor à court terme, mais, surtout, avec les avances à la Banque de France dont M. le rapporteur général m'a précisé en commission des finances qu'elles avaient déjà atteint, au cours de cette année, près de 20 milliards de francs. On m'a dit qu'il s'agissait là d'une « pointe ». Je tiens, néanmoins, à faire observer que cette « pointe » est particulièrement inflationniste et qu'elle contredit toutes les affirmations qui nous ont été faites sur le caractère orthodoxe des finances publiques.

Au cours de ces trois dernières années, la masse monétaire s'est accrue de 44 p. 100, soit une augmentation moyenne de 14,4 p. 100 par an. Les effets inflationnistes qui découlent de ce système de financement du déficit se répercutent ensuite sur le taux d'intérêt des crédits bancaires, les prix et tout le circuit économique enfin, aggravant par là le processus de crise.

La politique budgétaire du Gouvernement ne relance l'économie ni par la consommation ni par l'investissement. Le déficit se révèle inutile et générateur d'inflation. De surcroît, il est subi et il est néfaste à l'économie.

Cette politique budgétaire inefficace n'est pas un « avatar » isolé: elle n'est que l'illustration particulière d'une politique dont les responsables, s'ils savent ce qui est à craindre pour la sauvegarde des intérêts particuliers dont ils ont la garde, ne savent, en revanche, ni où elle va, ni ce qu'elle coûtera au pays.

Un examen rapide de la situation générale est tout à fait révélateur. Qu'il s'agisse de l'équilibre extérieur, des investissements, du chômage, du niveau des prix ou des perspectives conjoncturelles à court ou à moyen terme, tout concourt à infliger un démenti cinglant aux propos purement électoralistes que tenait il y a huit jours à peine M. le Président de la République, propos dont l'inspiration purement politicienne n'est pas, c'est le moins que l'on puisse dire, à la hauteur des responsabilités de leur auteur.

Que l'on en juge ! En matière d'équilibre extérieur, l'augmentation du prix du pétrole sera, bien entendu, encore invoquée pour expliquer la détérioration de nos échanges, même si le déficit est réapparu au mois de mars, soit deux mois avant les dernières hausses décrétées par l'O. P. E. P., même si la balance des paiements courants, traditionnellement excédentaire, voit elle aussi son excédent diminuer de 7,8 milliards à 6,8 milliards pour les neuf premiers mois de l'année 1979 par rapport à la période correspondante de l'année précédente, même si, dans la structure de nos échanges, la facture industrielle a, en 1978, représenté 105 milliards de francs, soit près du double de la facture pétrolière, même si des menaces de récession aux Etats-Unis et certaines difficultés rencontrées par quelques-uns de nos partenaires occidentaux venant s'ajouter à l'aggravation des déficits commerciaux des pays en voie de développement conduisent l'ensemble des observateurs à prévoir un très net ralentissement des échanges mondiaux en 1980, même si, il faut bien le constater, le taux de croissance de nos exportations a déjà diminué de moitié en 1978.

Oui, bien sûr, le pétrole continuera à servir d'alibi. En réalité, le problème est d'une tout autre dimension et vous ne l'ignorez pas. Rien n'est fait pour combattre nos vraies dépendances. J'ai déjà parlé de la facture industrielle, qui est un signal d'alarme, de la place essentielle que prennent les importations dans des secteurs stratégiques de notre économie. Face à cela que fait-on ? La réponse tient en un mot: rien.

On se soumet à la loi du marché capitaliste mondial, aux nouvelles données de la division internationale du travail que cette loi façonne. Le C. N. P. F. approuve, bien entendu, peu soucieux dans le fond de réaliser ses profits ici ou ailleurs, pourvu qu'il conserve son pouvoir. Pendant ce temps, le pays s'enfoncé dans la dépendance et, comme toujours, ce sont les travailleurs français qui paieront et qui, de surcroît, perdront la possibilité de forger un autre avenir.

Si on regarde les investissements qui ont été placés en point de mire de la politique gouvernementale, c'est l'effondrement. En dépit de la philosophie libérale, en dépit du plan Barre et du blocage des rémunérations pour gonfler les profits et les marges d'autofinancement, en dépit des divers cadeaux fiscaux que vous avez multipliés en faveur des entreprises, en dépit des pseudo-plans de relance, en dépit de l'autoritarisme social — qui d'ailleurs semble insuffisant à M. Hamel...

**M. Emmanuel Hamel.** Je n'ai pas parlé d'autoritarisme !

**M. Henri Emmanuelli.** ... la tendance est au recul. Les investissements productifs ont diminué de 1,7 p. 100 en 1974, de 5,3 p. 100 en 1975 et de 0,5 p. 100 en 1977. En revanche, monsieur Hamel, pendant toute cette période, les entreprises publiques...

**M. Robert-André Vivien,** président de la commission. Pas de dialogue, nous sommes tous concernés !

**M. Henri Emmanuelli.** C'est un dialogue que nous entretenons depuis longtemps, monsieur Vivien, mais je ne savais pas que vous présidiez la séance !

En revanche, pendant toute cette période, les entreprises publiques ont maintenu un haut niveau d'investissement en augmentation de 22,5 p. 100 en 1975, de 11,1 p. 100 en 1977, de 12,3 p. 100 en 1978.

La tendance est inverse dans le secteur privé. Le postulat libéral selon lequel le niveau d'investissement est lié à la réalisation de profits importants et à l'existence de fortes marges d'autofinancement est à l'évidence faux.

Il s'agit en réalité, monsieur le ministre, d'une vieille, d'une très vieille chanson, qui sert depuis très longtemps à justifier les intérêts du capitalisme contre ceux des travailleurs. Nous constatons dans notre pays une tendance très grave à la fuite du capital devant les investissements productifs au profit d'investissements dans le secteur plus lucratif du négoce ou dans certains secteurs hautement spéculatifs.

En toute hypothèse, vous le savez fort bien, et l'exemple allemand est là pour le démontrer s'il le fallait, toute politique d'investissement qui n'est pas précédée et accompagnée d'une relance de la consommation est vouée à l'échec. Nous sommes de moins en moins un pays de producteurs et devenons un pays de marchands, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur le plan de la dépendance, voire de notre identité.

C'est toujours la loi du capitalisme mondial qui guide votre politique, la division internationale du travail qui prévaut, grâce à votre soumission, grâce à vos abandons.

La conséquence de cette politique, c'est le chômage. En jouant sur les subtilités statistiques, il est possible de faire apparaître une diminution du nombre de chômeurs, mais, outre qu'il n'a jamais été donné à personne de rencontrer un travailleur « désaisonnalisé », il n'en reste pas moins que le nombre des demandeurs d'emploi est passé de 445 000 en mars 1974 à 1 480 000 en octobre 1979, soit une augmentation de l'ordre de 200 p. 100.

Ces variations globales recouvrent une évolution particulièrement inquiétante que je résumerai en disant que le chômage devient la règle. En outre, la durée moyenne du chômage est passée de six mois à dix mois pour les hommes, de huit à douze mois pour les femmes, de huit à onze mois pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans et de treize à dix-sept mois pour les personnes de plus de cinquante ans.

Qui peut prétendre, dans ces conditions, que la situation du marché du travail s'améliore ? Par ailleurs, l'emploi est devenu de plus en plus précaire.

Toutefois, si le chômage apporte le malheur dans de nombreuses familles françaises, il ne fait cependant pas le malheur de tout le monde puisque le nombre d'entreprises de travail intérimaire est passé de 800 en 1969 à 3 000 en 1977. Comme on le voit, les marchands de main-d'œuvre prospèrent.

C'est pourquoi le groupe socialiste demande qu'une réglementation stricte du travail intérimaire conduise à sa suppression dans le cadre d'une extension du rôle de l'A. N. P. E.

Et l'inflation, monsieur le ministre ? Ah ! l'inflation ! Qu'il y a loin, là encore, du discours officiel à la réalité !

Après les taux records de 1974 et 1975, que M. Barre impute, comme chacun le sait, à M. Chirac, sans expliquer d'ailleurs ce que faisait M. Giscard d'Estaing pendant ce temps-là, nous voici de nouveau revenus à un taux supérieur à 11 p. 100. Bien sûr, c'est la faute au pétrole, même si la hausse des hydrocarbures n'explique que un ou deux points d'augmentation, même si, en réalité, la chute du dollar a eu pour conséquence, sur une période relativement importante, de diminuer le coût de l'énergie.

Bien sûr, c'est la faute des salariés, même si leurs rémunérations sont bloquées. C'est la faute, comme nous l'a expliqué si savamment M. Barre, des Français qui vivent au-dessus de leurs moyens, comme chacun le sait, depuis que le même M. Barre a fortement présumé des siens. Bref, c'est la faute de tout et de rien.

Et surtout pas la faute de la politique de libération des prix mise en œuvre par M. Monory qui nous a fait, voici peu, à cette même tribune, un discours assez étonnant — je ne sais s'il s'agissait d'une résurgence inconsciente — sur l'évolution du prix de la salade au mois d'août, une explication qui, chacun a pu le constater, ne mangeait pas de pain.

En réalité la politique de libération des prix, qui répondait aux vœux déjà anciens du C. N. P. F. mais sûrement pas aux intérêts des Français, est une aberration dans le cadre de la crise actuelle et en l'absence de toute réforme de structure.

Expliquer cet échec en allant chercher ailleurs des justifications, sans préciser quelles étaient les bases respectives de départ, est assez grotesque.

En fait, la libération des prix, qui a été présentée comme la pierre angulaire de toute votre politique, si elle n'explique pas à elle seule l'inflation, en accentue aujourd'hui le processus.

Là encore, à une politique hardie et volontaire de réforme des structures, on a préféré le laisser-faire, la soumission à des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. Là encore on a choisi la capitulation qui risque d'avoir, comme toujours, des conséquences dramatiques pour notre pays.

Ce pessimisme n'est pas fortuit. Si vous en doutez, il suffirait de vous reporter à l'étude que vient de réaliser le bureau d'information et de prévisions économiques ou aux projections faites par l'I. N. S. E. E. dans le cadre de la préparation du VIII<sup>e</sup> plan.

Le B. I. P. E. pronostique pour 1980 un très net ralentissement de la croissance, qui devrait tomber à 1,8 p. 100 et non pas à 2,5 p. 100, comme vous l'avez annoncé en présentant votre budget. Nos exportations ne devraient augmenter que de 2,8 p. 100, contre 6,5 p. 100 cette année, et notre déficit commercial atteindrait, selon ces mêmes estimations, près de 17 milliards de francs. L'I. N. S. E. E. n'est pas plus optimiste et prévoit entre 2 millions et 2,5 millions de chômeurs en 1985.

Devant l'ampleur d'un tel désastre, on ne peut qu'être consterné par les pseudo-plans de relance d'un gouvernement qui s'est en fait réfugié dans la politique de pilotage à vue.

En août de cette année, vous avez dégagé des crédits importants pour relancer prétendument l'activité économique et aider les familles, comme le soulignait un orateur qui m'a précédé.

Mais, nous le verrons dans la suite du débat, au début du mois de novembre, une partie importante de ces crédits a été supprimée, ce qui a réduit à néant cette peau de chagrin baptisée plan de relance pour on ne sait plus trop quelle opération publicitaire. L'ensemble de ces mesures devait accroître de 0,6 p. 100 la consommation nationale, alors que la majoration des cotisations sociales a représenté une ponction supérieure à 1 p. 100. Les mesures sociales sont et resteront exceptionnelles. Elles ne compenseront donc pas l'érosion du pouvoir d'achat ni l'augmentation de la pression fiscale. Quant aux mesures, en faveur du bâtiment, outre le fait qu'une partie des crédits a été annulée, elles ne représentaient même pas 1 p. 100 du chiffre d'affaires de ce secteur.

M. le Président de la République a prétendu préparer la France à son avenir. Nous savons, pour notre part, de quel avenir il s'agit. Nous constatons la capitulation que dissimule la pseudo-philosophie fin de siècle. En réalité, tout concourt à démontrer que le pouvoir actuel a délibérément choisi la soumission à la logique de la crise capitaliste mondiale, la capitulation devant la loi du profit. M. le ministre de l'économie, qui a le mérite d'une franchise à laquelle le Président de la République sera vraisemblablement étranger à tout jamais, l'a d'ailleurs confessé dans cet hémicycle. Il nous a précisé, au cas où nous ne l'aurions pas compris, qu'il s'agissait de créer des réalités irréversibles. Comprenez par là qu'il s'agit d'intégrer la France, de manière irréversible, au système capitaliste et, à ses exigences : domination du profit sur le destin collectif des hommes, division internationale du travail, capitulation de la volonté politique devant les intérêts économiques dont elle est l'expression.

M. Monory, dans sa bonne foi émouvante, a même précisé : « des situations irréversibles, afin que, même après nous, nul ne puisse revenir dessus. » Singulière conception de l'alternance, étrange idée du pouvoir, bizarre témoignage d'attachement à la démocratie ! La France giscardienne, c'est la France de l'abandon et, dans certains domaines, c'est, j'ose employer le mot, la trahison de notre avenir au profit des lois réputées immuables du capitalisme.

A défaut de pouvoir restaurer les comtés, les duchés, les principautés et les royautes, on s'emploie à asseoir le pouvoir de ces nouveaux féodaux de l'ordre capitaliste international que sont les sociétés multinationales en espérant qu'en retour — mais qu'importe, les familles sont nombreuses — les féodaux se choisiront un roi.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** Je termine, monsieur le président.

Pourtant il n'est pas trop tard. Il n'est jamais trop tard pour avoir de l'ambition pour les Français.

Le parti socialiste a cette ambition. A la soumission, à la capitulation politique intéressée, il oppose la nécessité de relever le défi des fausses fatalités sur lesquelles s'appuie le pouvoir égoïste des minorités contre l'intérêt du plus grand nombre.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas ce projet de loi de finances rectificative.

J'aurais aimé avoir le temps de vous exposer nos propositions, monsieur le ministre, mais M. le président m'a rappelé à la dure réalité du temps de parole et je le ferai en d'autres circonstances.

**M. le président.** La parole est à M. Schwartz.

**M. Julien Schwartz.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe du rassemblement pour la République m'a chargé de formuler quelques réflexions et appréciations sur le troisième volet du plan de redressement de notre sidérurgie lourde, plan entamé l'été dernier par les pouvoirs publics. Avant d'exposer ce troisième volet — qui apparaît dans l'article 19 du projet de loi de finances rectificative — il est indispensable de revenir quelques instants sur les deux premiers.

Le Gouvernement, avec l'appui implicite ou explicite du Parlement, avait décidé l'an dernier d'alléger les dettes des sociétés sidérurgiques, de restructurer les groupes sidérurgiques, d'instaurer de nouveaux dirigeants et de confier à ceux-ci la rationalisation de l'outil de production et l'établissement des perspectives d'avenir des groupes Usinor et Sacilor.

L'allègement des dettes des deux nouveaux groupes a fait l'objet en octobre dernier d'un débat à l'occasion d'un projet de loi de finances rectificative et d'un projet de loi relatif à la caisse d'amortissement pour l'acier, appelée plus brièvement C. A. P. A.

Ces dettes, si l'on excepte les dettes à court terme, s'élevaient, au milieu de l'année 1978, à 33 milliards de francs. Après les deux textes de loi dont je viens de parler, 11 milliards de francs seulement restaient immédiatement à la charge d'Usinor et de Sacilor tandis que 9 milliards de prêts du F. D. E. S. et 13 milliards d'emprunts obligataires étaient transformés en prêts à caractéristique spéciale soit directement, soit par l'intermédiaire de la C. A. P. A.

Ces 22 milliards de prêts à caractéristique spéciale présentaient les éléments suivants : différés d'amortissement pendant cinq ans, de juillet 1978 à juillet 1983 ; intérêt de 0,1 p. 100 seulement pendant cinq ans, puis de 1 p. 100. Enfin il était prévu qu'à l'issue de cette période de cinq ans les créanciers et les sociétés sidérurgiques se reverraient afin d'examiner la situation financière des dites sociétés et de mettre au point les modalités de remboursement du capital et la fixation éventuelle d'un intérêt supérieur.

Sur cette période postérieure à 1983, le ministre de l'économie avait apporté des indications assez vagues, sinon quelque peu contradictoires. En effet, aux parlementaires qui s'inquiétaient du coût de l'opération de la caisse d'amortissement, c'est-à-dire 10,5 milliards de francs pour les cinq premières années de son fonctionnement, M. Monory déclarait que l'Etat ne prenait pas à sa charge les dettes de l'industrie sidérurgique : celui-ci, précisait le ministre, « ne verse pas 2 milliards de francs par an dans les caisses des sociétés, mais il les lui prête car, dès que ce secteur aura retrouvé son équilibre et sera redevenu compétitif, il remboursera ses dettes ».

Cette déclaration ferme était cependant immédiatement corrigée par une affirmation plus nuancée puisque M. Monory ajoutait un peu plus loin qu'il formait « le vœu qu'au terme du délai de cinq ans les premières recettes viendront compenser en partie les dépenses de la C. A. P. A. ». C'est dire, en fait, que le remboursement des prêts à caractéristique spéciale de la C. A. P. A. après 1983 était considéré, dès l'année dernière, comme assez problématique, a fortiori si l'on pense qu'aux 13 milliards de francs en question s'ajoutaient les 9 milliards de francs de prêts du F. D. E. S. également transformés.

La deuxième partie du plan gouvernemental est intervenue dans la foulée des décisions législatives. Les nouvelles sociétés Usinor et Sacilor ont été mises en place. Si l'on s'en tient à l'essentiel, Sacilor est contrôlé pour 60 p. 100 par des sociétés financières nouvelles et pour 26 p. 100 par le groupe Marine Wendel. Quant à Usinor, il est contrôlé à 80 p. 100 par les nouvelles sociétés financières et à 30 p. 100 par le groupe Denain-Nord-Est-Longwy. Naturellement, ces approximations tiennent compte de la création de sociétés holding intermédiaires que j'ai négligées pour ne pas alourdir cet exposé. Je tiens cependant à rappeler que les nouvelles sociétés financières ont un capital réparti ainsi : 30 p. 100 aux banques créancières des sociétés sidérurgiques ; 30 p. 100 à la Caisse des dépôts ; 15 p. 100 à l'Etat ; 10 p. 100 au Crédit national et 15 p. 100 au groupement de l'industrie sidérurgique.

Concurremment à cette restructuration, les nouveaux dirigeants ont été nommés et ils ont eu à prendre les difficiles décisions industrielles que nous connaissons tous et qui ont donné lieu à de sérieux troubles sociaux tout en ébranlant des régions entières. Les décisions industrielles, pour douloureuses qu'elles fussent sur le plan humain, étaient malheureusement indispensables. Pour ma part, je reste malgré tout persuadé que le choix de Neuves-Maisons, effectué au détriment de Longwy, ne s'imposait pas au regard de simples critères économiques. Je l'ai dit en son temps ; je le rappelle simplement ici sans plus insister.

La convention sociale, à laquelle on est finalement parvenu après de nombreux épisodes au cours desquels les pouvoirs publics n'ont pas toujours fait preuve d'une extrême compréhension, paraît pouvoir cependant régler la plupart des problèmes humains ; les efforts déployés par les pouvoirs publics pour recréer des emplois dans les régions touchées peuvent donner des résultats non négligeables. Attendons pour juger. Il reste que le dossier ne peut pas être refermé, car les régions concernées par la crise de la sidérurgie ne sont pas assurées de retrouver un potentiel économique satisfaisant.

A cet égard, j'ai lu avec intérêt un rapport de l'inspection des finances, que, par une chance extraordinaire, j'ai pu me procurer, contrairement à d'autres documents de cette nature. Ce rapport montre que la politique d'aménagement du territoire de la France mérite d'être sérieusement révisée au regard des politiques pratiquées par nos concurrents les plus directs, et particulièrement l'Allemagne fédérale. J'espère que les pouvoirs publics prendront, dans les mois qui viennent, des initiatives à cet égard.

Par ailleurs, certains problèmes particuliers méritent d'être rapidement réglés, tels ceux qui sont posés par l'application de la convention entre la sidérurgie et les houillères relative aux fournitures de charbon à coke et de coke, convention constamment bafouée par la sidérurgie et que les houillères ont été obligées de dénoncer.

Il restait, après ces décisions coûteuses et douloureuses — je fais allusion au réaménagement des dettes et aux décisions industrielles immédiates — à établir un plan de financement pour les années à venir. Cet aspect des choses avait été l'une des préoccupations premières de la commission de la production et des échanges qui, l'an dernier, s'était saisie pour avis du problème de la sidérurgie et qui m'avait confié le rapport sur les projets de loi. J'avais alors indiqué que « l'avenir de la politique de l'acier restait dans le flou et que l'Etat ne pourrait se désintéresser des nouveaux investissements de modernisation que suppose la recherche de la compétitivité de notre sidérurgie ». J'avais ajouté : « Nul doute que dans les prochaines années, sous forme d'avances d'actionnaires, d'augmentation de capital, de nouveaux prêts ou de nouvelles subventions, l'Etat doit contribuer à la modernisation de notre outil sidérurgique. » M. le ministre de l'économie m'avait répondu sur ce point en m'indiquant que « les entreprises sidérurgiques devront — au fur et à mesure que les charges financières seront redevenues normales — progressivement se procurer leurs investissements selon les procédures de droit commun ». J'ai la faiblesse de considérer que la formulation que j'avais employée était plus nette que celle du ministre. Cependant, nous n'étions pas éloignés l'un de l'autre, chacun ayant conscience que, le rétablissement des finances des groupes Usinor et Sacilor ne

pouvant se faire que progressivement, les plans de financement de ces entreprises devaient, au moins dans un premier temps, être en partie abondés par des crédits d'Etat.

C'est pourquoi je n'ai pas été surpris de l'inscription dans le projet de loi de finances rectificative pour 1979 d'une somme importante — 3 200 millions de francs — destinée à contribuer au plan de financement d'Usinor et de Sacilor pour les années 1979, 1980 et 1981.

J'ai examiné ce plan de financement dans le détail et j'ai obtenu tant du ministère de l'industrie que du ministère de l'économie des renseignements intéressants, et je pense complets. Chacun comprendra que le détail de ce plan ne peut pas être rendu public aujourd'hui, si ce n'est dans ses grandes masses et sans distinguer entre les deux entreprises.

Sur les besoins totaux de financement, qui s'élèvent à environ 15 milliards de francs sur trois ans, 30 p. 100 correspondent à des investissements, le reste, outre les aides aux filiales, permettant la reconstitution du fonds de roulement et le remboursement de dettes. Les besoins de financement externe correspondant à cette masse représentent à peu près 50 p. 100 des sommes en cause.

Avec 3 200 millions de francs, l'Etat contribue donc pour 43 p. 100 aux besoins de financement externe des firmes; le reste provient soit d'emprunts extérieurs — aux alentours de 20 p. 100 — soit d'apports de certains actionnaires et créanciers pour 40 p. 100. Les emprunts extérieurs ou les emprunts qui viennent des banques, du Crédit national ou de la Caisse des dépôts, sont des emprunts de type classique.

En revanche, les prêts du F. D. E. S., qui figurent à l'article 19 du projet de loi de finances rectificative que nous examinons, présentent les mêmes caractéristiques que ceux qui ont été reconvertis l'année dernière à l'occasion de la création de la C. A. P. A. et de la transformation des anciens prêts de l'Etat à la sidérurgie, à savoir : un différé d'amortissement de cinq ans; un intérêt de 0,1 p. 100 pendant cinq ans, puis de 1 p. 100; la renégociation d'un éventuel intérêt supplémentaire et d'un échéancier de remboursement du capital à hauteur de 3 200 millions de francs.

Nous avons, cette année, non pas une C. A. P. A. bis, mais une deuxième opération du F. D. E. S. semblable à celle de l'année dernière.

Naturellement, pour porter des appréciations de valeur sur ce plan de financement, il convient d'examiner les investissements qu'il va permettre.

Les investissements prévus paraissent judicieux et indispensables. Pour l'essentiel, il s'agit, outre les travaux de gros entretien et de réfection des hauts fourneaux, de la construction de la troisième cornue de Rehon et de coulées continues à Neuves-Maisons, à Rehor, à Thionville et à la Sollac.

Tel est donc le système retenu par les pouvoirs publics. Il nous semble intelligent et raisonnable et tranche, de ce fait, avec des décisions antérieures. Cependant, je ferai à ce plan deux critiques suivies de deux suggestions.

Première critique: si l'on regarde non plus à l'échelle de trois ans, mais dans l'espace des cinq ans qui — chacun l'a reconnu l'année dernière, et le Gouvernement le premier — étaient nécessaires pour que Usinor et Sacilor retrouvent une situation saine, il est clair que d'autres investissements de modernisation seront indispensables. Je ne parle que pour mémoire de l'extension de la tôle forte de Dunkerque, qui dépend pour partie de l'obtention de certains marchés extérieurs, mais j'insiste tout particulièrement sur le caractère inéluctable à moyen terme de la modernisation des trains de la Sollac. Ce dernier investissement sera particulièrement coûteux et posera lourd sur le plan de financement de Sacilor. Il s'ajoutera, de surcroît, à des investissements de modernisation dans les deux firmes.

Ma conviction est donc que, d'ici à juillet 1983, il sera nécessaire aux firmes sidérurgiques de disposer d'importantes ressources financières, et ma question est la suivante: la « mise au pot » que l'Etat prévoit cette année le dispensera-t-il d'un nouvel effort à la fin de 1981? Très honnêtement, je ne le crois pas, d'autant qu'il est absolument indispensable de maintenir à son niveau actuel la charge des frais financiers supportée par Usinor et par Sacilor. On sait, en effet — et les départs de l'année dernière avaient fait apparaître cette notion très clairement — que le niveau de ces frais financiers ne devait pas dépasser 4 à 6 p. 100 du chiffre d'affaires de nos firmes, pour leur permettre de rester compétitives à l'échelon international. Je crois que cette règle d'or, si vous me permettez cette expression, ne pourra être maintenue après 1981 qu'avec un nouvel effort de l'Etat.

Cela est d'autant plus inéluctable que les industries sidérurgiques directement concurrentes de l'industrie française, à savoir les industries belge, luxembourgeoise et sarroise, reçoivent de leur gouvernement des aides beaucoup plus importantes que la nôtre. Il est difficile, naturellement, d'en connaître tous les détails, mais je crois pouvoir affirmer sans être démenti que, par exemple, le plan de redressement adopté par le gouvernement belge peu après les décisions prises par le gouvernement français l'année dernière, va beaucoup plus loin encore que le nôtre, abaissant notamment les frais financiers des firmes sidérurgiques belges à hauteur de 2 p. 100 de leur chiffre d'affaires.

De la même façon, l'Arbed a été aidé bien plus encore que ne le sont nos firmes sidérurgiques. Je me demande d'ailleurs, dans ces conditions, à quoi sert le traité de la C. E. C. A., puisqu'il ne peut imposer une certaine discipline aux divers Etats membres et qu'il se crée des situations dans lesquelles la concurrence est en permanence faussée par des initiatives unilatérales des gouvernements.

Je me demande également si les mécanismes dits du « Plan Davignon » et qui sont si critiqués, seront reconduits en 1980 et, *a fortiori*, en 1981.

Je crois donc, et c'est ma première critique, que l'aide que les pouvoirs publics accordent à nos firmes sidérurgiques cette année est à la fois insuffisante par son montant et non satisfaisante dans ses modalités. En effet, prêter à nouveau à la sidérurgie, même dans les conditions très favorables qui sont prévues dans la loi de finances rectificative, c'est charger potentiellement la « barque » de cette industrie aux échéances de 1983 et 1984.

Par ailleurs, il me semble qu'il est psychologiquement mauvais de se mettre en position de revenir, à intervalles plus ou moins rapprochés, devant le Parlement pour accorder à nouveau des prêts à la sidérurgie. Si je suis d'accord avec les dirigeants des firmes et le Gouvernement pour reconnaître qu'il n'était pas possible d'établir un plan de financement à plus de trois ans, sauf à courir le risque de commettre des erreurs, il me semble que la bonne formule aurait consisté à prendre en compte, dans les mécanismes financiers retenus pour le financement de ce plan de trois ans, les investissements indispensables que l'on sait d'ores et déjà devoir engager après 1981, de telle sorte que nous n'ayons pas à discuter à nouveau de ce dossier dans un an ou deux.

Je suis donc amené — tel est le sens de l'amendement que j'ai déposé à l'article 19 — à suggérer au Gouvernement de prendre en compte ces différents éléments et de « boucler » le plan de redressement qu'il a commencé à mettre en place au milieu de l'année dernière en accordant à Usinor et à Sacilor, non des prêts, mais une subvention, dont le montant devrait, à mon sens, être d'environ 5 milliards de francs pour prendre en compte la modernisation fort coûteuse des trains de la Sollac et la construction ou l'extension de la tôle forte de Dunkerque. Nous aurions ainsi un dispositif qui permettrait de repartir sur des bases durablement assainies.

Ma deuxième critique et ma deuxième remarque sont les suivantes :

On a pu constater tout à l'heure, lorsque j'ai indiqué les différents intervenants dans le plan de financement, que tous les actionnaires ne faisaient pas le même effort. Je viens d'expliquer pourquoi il était nécessaire que l'Etat fasse un effort supérieur aux autres.

Mais je ferai observer que certains actionnaires importants des firmes sidérurgiques ne participent en rien au plan de financement des années 1979-1981 que j'ai exposé. Il s'agit du G. I. S., mais aussi de Denain-Nord-Est-Longwy et de Marine Wendel. On me dira, certes, que ces deux groupes financiers ont, l'année dernière, perdu une part importante de leur capital et qu'il est difficile, dans ces conditions, de leur demander cette année un effort pour bâtir l'avenir du groupe Usinor et Sacilor. Mais je poserai alors une question : comment justifier, au sein des entreprises sidérurgiques, la présence de *sleeping partners*, qui ne contribuent pas à la remise à flot des entreprises dont ils détiennent une partie du capital et que nous avons revalorisées en les prenant à notre compte, l'année dernière, au moment où elles risquaient de déposer leur bilan? Après tout, si l'Etat avait laissé faire les choses l'année dernière, c'est la totalité du capital d'Usinor et de Sacilor qu'aurait perdue Denain-Nord-Est-Longwy et Marine Wendel.

Je considère donc que la situation présente est quelque peu choquante, et je pense que les efforts de l'Etat mériteraient des contreparties plus grandes que celles qui sont les siennes actuellement et qui se résument à la détention de 15 p. 100 du capital des sociétés financières, co-actionnaires d'Usinor et de Sacilor, ce qui représente à peine 10 p. 100 du capital.

En 1977, le groupe R. P. R. avait suggéré une prise de participation significative de l'Etat pour lui assurer la minorité de blocage, c'est-à-dire à hauteur de 34 ou 35 p. 100. Le Gouvernement, pour des raisons diverses sur lesquelles il ne m'appartient pas de revenir aujourd'hui, a préféré une autre formule. Je pense qu'il aurait été de meilleure politique de suivre la suggestion du groupe R. P. R. qui correspondait à la fois à une certaine morale publique et qui, sans faire de l'Etat le responsable de la gestion des firmes, lui aurait assuré la possibilité d'opposer son veto, le cas échéant, lorsque les orientations prises par les dirigeants des firmes lui seraient apparues déraisonnables.

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Julien Schwartz.** J'ajoute que le Parlement, l'année dernière, a adopté, sur mon initiative, une disposition aux termes de laquelle la participation des salariés au capital des sociétés sidérurgiques Usinor et Sacilor sera mise en œuvre en octobre 1983. Il conviendra alors, pour la concrétisation de cette disposition et lors de la redéfinition de la répartition du capital, de tenir compte de l'attitude qu'auront eue les différents actionnaires d'Usinor et de Sacilor au regard des plans de financement de ces entreprises.

Telles sont les remarques qu'il m'appartenait de formuler aujourd'hui au nom du groupe R. P. R. Je souhaité que le Gouvernement puisse répondre à notre attente, car nous n'avons d'autre but que d'assurer le renouveau et la pérennité de la sidérurgie française. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Wargnies.

**M. Claude Wargnies.** Lorsque M. Giscard d'Estaing était ministre des finances, il s'était construit une solide réputation de partisan acharné de l'équilibre du budget de l'Etat. Une fois devenu Président de la République, il transforma le déficit budgétaire en véritable institution.

Lorsque, en septembre 1976, M. Barre défendait son plan d'austérité devant l'Assemblée, il put déclarer en substance que la première condition à remplir pour maîtriser la hausse des prix était de rétablir l'équilibre des finances publiques. Depuis, les prix se sont envolés à un rythme annuel de 11 à 12 p. 100, tandis que le déficit cumulé des finances publiques pour les années 1976, 1977 et 1978 se chiffrait à 74 milliards de francs. La loi de finances rectificative pour 1979 portera ce total à 109 milliards.

Déficit des finances publiques, inflation des prix et perte du pouvoir d'achat des salaires, pensions et retraites, tels sont les trois instruments essentiels de la politique d'austérité qui permet aux profits des grandes entreprises de se gonfler démesurément, tandis que des millions de travailleurs et leurs familles sont obligés de concéder sans cesse de nouveaux sacrifices.

Le déficit du budget et sa croissance démesurée ne sont pas le fait du hasard. Ils sont la résultante d'une politique systématique de pillage des fonds publics et de soutien forcé au redéploiement des monopoles, aux immenses gaspillages qu'il nécessite.

Votre déficit, monsieur le ministre, n'a rien à voir avec la relance. Plus il s'aggrave, plus le chômage augmente, plus les prix s'envolent, alors que les profits des trusts croissent et que les investissements stagnent.

La croissance nette des charges que prévoit le projet de loi de finances rectificative pour 1979 s'élève à 19,7 milliards de francs, qui s'ajoutent aux 15,06 milliards prévus initialement.

Ce sont 9,18 milliards de francs supplémentaires qui seront débloqués au titre de ce que vous appelez les « dépenses de protection sociale ». Il s'agit, en fait, des conséquences directes de votre politique d'adaptation à la crise qui gonfle démesurément le chômage et place les travailleurs, continuellement agressés par votre austérité, dans une véritable situation d'assistés.

Mais dans cette somme se retrouvent aussi les mesures arrachées par le parti communiste français et la C. G. T. en riposte au hold-up de 60 milliards de francs que vous avez fait sur les salaires, pensions et retraites en juillet et août de cette année.

Parallèlement, 6,2 milliards de francs seront débloqués au titre de ce que vous nommez « l'action économique ». On y retrouve, outre les habituelles aides publiques aux entreprises, les nouveaux cadeaux que vous comptez offrir aux trusts de la sidérurgie.

D'ailleurs, globalement, 20 p. 100 du total du déficit supplémentaire proposé par votre projet de loi de finances rectificative seront constitués par le financement public du gouffre ouvert par votre politique d'abandon systématique de notre sidérurgie à l'appétit expansionniste des cartels ouest-allemands et belgo-luxembourgeois. Votre projet de déclin national trouve son expression la plus brutale aujourd'hui dans ce que vous avez fait et continuez à faire de notre potentiel national sidérurgique.

Pour les huit premiers mois de 1979, la production sidérurgique française atteint 14,7 millions de tonnes d'acier, soit une diminution de 4,6 p. 100 par rapport à la même période de 1978. Dans le même temps, la production de l'ensemble de la communauté européenne a progressé d'environ 3 p. 100, les meilleurs résultats étant obtenus par les pays membres du cartel Allemagne de l'Ouest-Benelux. Par ailleurs, sur 17 millions de tonnes d'acier utilisées par l'industrie française en 1978, 11,2 millions seulement proviennent de hauts fourneaux français.

En tentant d'installer notre pays dans la stagnation, vous visez à limiter une demande interne pour maintenir sous-utilisées les capacités nationales de production. Le meilleur exemple demeure, à cet égard, l'écart important entre la demande française d'acier et notre production nationale.

Malgré votre plan anti-croissance, la chambre syndicale de la sidérurgie française a évalué elle-même, dans son dernier rapport, à 12,6 milliards de francs le montant des seules importations françaises de produits sidérurgiques, à savoir la fonte et l'acier. En fait, on peut globalement évaluer à plus de 10 milliards de francs l'économie que permettrait de réaliser une politique sidérurgique allant dans le sens de l'intérêt national.

L'abandon est immense, et il est stratégique. Ainsi, alors que deux tonnes sur cinq de laminés marchands — les ronds à béton, par exemple — utilisés en France sont importées et que la balance du commerce extérieur de ces produits est déficitaire de près d'un demi-million de tonnes, vous vous acharnez à faire disparaître les usines à produits longs. De la même façon, c'est vous qui avez décidé l'arrêt des trains à fers marchands de Rombas, Knutange et Rive-de-Giers, ainsi que celui des trains à petits fers d'Onzion.

Quant aux « produits plats », on sait que la moitié des tôles moyennes, plus de 40 p. 100 des tôles fortes, plus d'un tiers des tôles minces consommées par les entreprises françaises de transformation doivent être demandées à des sidérurgies étrangères.

Par ailleurs, est-il normal que l'usine Renault de Douai importe ses tôles du Japon et ses pare-brise d'Italie quand on projette de démanteler Denain, après avoir fermé les aciéries de l'usine de Trith ?

Nous vendons de l'acier brut à la Suisse pour le racheter à un prix cent fois supérieur. Le quotidien économique *Les Echos* a publié une liste d'articles d'usage courant vendus sur le marché français et qui, pour plus de 85 p. 100 d'entre eux, sont des articles importés. On trouve notamment dans cette liste les appareils photos, les machines à coudre, les motoculteurs, les tondeuses à gazon, les motocyclettes de plus de 50 centimètres cubes, les moteurs de hors-bord, les armes de chasse, les magnétophones, les pianos et les machines à calculer.

A l'origine de cette situation se trouvent les retards structurels de l'industrie française. Notre pays est absent dans la production de toute une série de produits modernes.

Le calcul a déjà été fait : si nous transformions en France les produits bruts que nous exportons, tant pour créer des biens de production que des biens de consommation, nous disposerions de deux millions et demi à trois millions d'emplois nouveaux.

Et voilà qu'aujourd'hui vont être débloqués 3,2 milliards de francs supplémentaires pour financer ce que vous nommez « les besoins des nouvelles sociétés sidérurgiques ».

Plus vous soutenez le redéploiement des monopoles et plus ils exigent de vous que vous financiez la casse et les abandons de nos capacités nationales de production. Malgré tous vos efforts et malgré les appels à l'abdication de tous ceux qui acceptent que la sidérurgie française soit bradée au nom de l'Europe du vicomte Davignon, les travailleurs de l'acier n'acceptent pas de se résigner à de tels abandons. Dans cette assemblée, vous avez tous accepté le plan Davignon, plan élaboré pour le compte du cartel Eurofer. Seuls le communistes s'y sont opposés !

La convention sociale de la sidérurgie que, seule, la C. G. T. a refusé de signer, vous a été arrachée par la lutte. C'est parce qu'ils savent qu'au moment où elle fut signée il était possible et nécessaire d'aller beaucoup plus loin que les sidérurgistes de Denain n'acceptent pas aujourd'hui de partir pour ce qu'ils appellent eux-mêmes à juste titre la « déportation », inscrite dans

cette convention. D'autant que le Gouvernement a payé 7 milliards de francs pour liquider ces usines alors qu'une somme dix fois inférieure suffirait à la modernisation des installations d'Usinor à Denain.

Je tiens à réaffirmer à cette tribune le soutien du parti et des élus communistes à la lutte engagée par les travailleurs d'Usinor à Denain, qui occupent actuellement leur outil de travail.

Voilà donc, monsieur le ministre, pourquoi le Président de la République, le Premier ministre et leur majorité parlementaire ont fait le choix délibéré d'aggraver considérablement d'année en année le déficit du budget de l'Etat. La politique du déclin est ruineuse pour la France et son peuple, mais elle représente une réelle corne d'abondance pour les grandes sociétés industrielles, commerciales et financières.

Et comment l'Etat couvre-t-il un tel déficit ? L'argument développé en toute occasion par le Premier ministre est que le choix gouvernemental du financement d'une telle impasse ne peut être inflationniste puisqu'il s'appuie, pour l'essentiel, sur l'appel à l'épargne non monétaire.

Une telle tactique contraignant l'Etat à recourir massivement au marché financier. En 1978, 22,8 milliards de francs d'argent frais ont été ainsi collectés par le biais d'émissions de bons du Trésor, contre 6,8 milliards de francs en 1977. De même, les émissions obligataires d'Etat ont déjà atteint, en mai 1979, le même niveau que pour les douze mois de l'année 1978, tandis que les émissions d'obligations se sont accrues de 16,3 p. 100 de janvier à août, la demande du secteur public en étant la seule responsable.

Si l'on ajoute à cela le fait que les entreprises publiques telles qu'E. D. F. ou la S. N. C. F. sont contraintes de s'endetter massivement du fait de la stagnation des subventions d'exploitation de l'Etat et d'une politique tarifaire imposée par les monopoles, on peut aisément se rendre compte que la plus grande partie des transactions effectuées sur le marché financier français met en jeu deux acteurs : l'Etat et les entreprises publiques d'un côté, les investisseurs institutionnels, de l'autre.

Il va de soi que, dans un contexte où le quasi-monopole de l'emprunt est détenu par des agents contraints coûte que coûte de s'endetter et où le quasi-monopole du prêt est détenu par des agents cherchant à réaliser les plus gros profits immédiats, les taux d'intérêt ont tendance à s'envoler.

Le recours massif au marché financier pour éponger le déficit aboutit ainsi à la cherté de l'argent frais qui permet en retour le pillage à bon compte du trésor public.

Alors que la dette de l'Etat était relativement faible en 1974, elle a atteint 155 milliards en 1977 pour se chiffrer à 197 milliards en 1978. Avec la hausse continue des taux, qui se nourrit prioritairement, comme je viens de le démontrer, de la situation particulière du marché financier français mais que vient accélérer l'inflation internationale, on a pu estimer que la seule charge d'intérêts servis sur la dette, à politique économique inchangée, pourrait atteindre la somme de 40 milliards par an.

Le recours massif à l'épargne non monétaire pour financer le déficit n'empêche nullement la poursuite de l'inflation des prix. Au contraire, en permettant un emballement des taux pratiqués, elle accélère l'inflation. De plus, un tel recours se heurte à des limites physiques qui sont les capacités d'absorption du marché financier français. Malgré tous vos efforts pour attirer l'épargne des ménages, ce marché demeure trop étroit pour vos exigences.

Les maintes ponctions croissantes de l'Etat créent une situation de pénurie au regard des besoins de financement des autres emprunteurs. Cela alimente à nouveau la hausse des taux d'intérêts et en même temps contraint les autres emprunteurs, pour l'essentiel les entreprises publiques et dans une certaine mesure les collectivités locales, à s'endetter sur les marchés internationaux. Ainsi pouvez-vous encore affirmer que l'Etat français n'est pas endetté vis-à-vis de l'étranger. Or une telle affirmation est purement formelle, car si le poste de la dette extérieure de l'Etat est effectivement minime, tel n'est pas le cas pour les entreprises publiques contraintes de recourir massivement aux emprunts internationaux. N'est-ce pas là une façon de camoufler artificiellement ce qui constitue effectivement un endettement de l'Etat français vis-à-vis de l'étranger ? D'autre part, les limites du recours de l'Etat au marché financier sont aujourd'hui telles que vous êtes contraints de couvrir en partie ce déficit par la création monétaire.

Décidément oui, le recours au déficit est une composante essentielle de votre politique de déclin national et de vassalisation de la France !

Une autre politique est plus que jamais nécessaire. Se contentant pour objectif la satisfaction prioritaire des besoins sociaux grandissants et ouvrant par là même d'immenses débouchés à

des productions nationales, une telle politique pourrait mettre en œuvre une croissance dont le contenu serait modifié. Seule, elle permettrait d'utiliser toutes les capacités de production actuellement sous-employées et mettrait un terme à la casse et au gaspillage de secteurs vitaux tels que la sidérurgie dont la nationalisation est aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

C'est dans leurs luttes d'aujourd'hui pour investir afin de créer des emplois, pour produire français, contre l'hégémonie allemande et les abandons nationaux, pour l'enrichissement du travail et la diminution de sa durée, pour le pouvoir d'achat de leurs salaires, pour leur santé, que les travailleurs garantissent l'avenir de la France et empêchent la mise en œuvre de votre politique de déclin national. A chaque étape de leur résistance, ils trouvent à leurs côtés les députés communistes pour les appuyer dans leur action revendicative.

**M. le président.** La parole est à M. Goldberg.

**M. Pierre Goldberg.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, adopté sans que les députés de la majorité aient à le voter, le projet de loi de finances pour 1980 prévoit un déficit de 31 milliards de francs. Pour 1979, avec les 19,7 milliards prévus dans le projet de loi de finances rectificative qui nous est soumis aujourd'hui, le déficit atteindra 35 milliards.

L'ampleur de ces déficits pourrait laisser penser que le Gouvernement entend faire quelque chose pour apporter des réponses à la crise. En réalité, il en va tout autrement. L'ensemble des dépenses nouvelles proposées, non seulement s'inscrit dans la crise, mais y enfonce notre pays, comme l'a montré mon ami Claude Wagnies au nom du groupe communiste. En effet, près du tiers de ces dépenses nouvelles, soit 6 200 millions de francs, est consacré à l'aide publique aux entreprises privées, faisant ainsi payer aux travailleurs de notre pays le démantèlement de notre économie, le redéploiement des multinationales à base française.

La moitié des dépenses nouvelles, soit 9,18 milliards de francs, ira à l'indemnisation du chômage et à la protection sociale. Pourtant, seul un chômeur sur deux est indemnisé et toutes les prévisions officielles prévoient un accroissement du nombre des chômeurs dans les mois à venir.

Tant le projet de budget pour 1980 que cette loi de finances rectificative poursuivent le même objectif : faire supporter une austerité renforcée aux travailleurs des villes et des campagnes, aux familles, aux collectivités locales.

L'examen des documents en ce qui concerne plus particulièrement l'Auvergne et le Limousin confirme que, dans notre pays en crise, le centre de la France s'enfonce. Observons en passant qu'il n'y a dans ces dépenses nouvelles rien pour nos régions du Massif Central.

Qu'ont-ils à espérer de vos documents budgétaires, les 40 000 chômeurs de l'Auvergne, les 20 000 demandeurs d'emploi du Limousin ? La D. A. T. A. R. nous envoie régulièrement les documents dans lesquels elle comptabilise les créations d'emploi. J'ai repris les numéros de la lettre de la D. A. T. A. R. depuis le début de l'année pour calculer, un par un, le nombre d'emplois créés dans ce cadre par extension, reprise ou création d'entreprises. On arrive, pour l'Auvergne et le Limousin, à 1 994, dont 735 avec création d'entreprises. Mettez ces chiffres en relation avec le nombre des chômeurs dans nos deux régions : ceux-ci pourront ainsi apprécier votre politique de l'emploi !

Pour l'Allier, où près de 13 000 personnes sont sans emploi, la D. A. T. A. R. annonce triomphalement la création de 364 emplois, dont 129 avec création d'entreprises.

En ce qui concerne le bassin de Montluçon, si l'on voulait résorber les 5 150 chômeurs de l'arrondissement au rythme des 120 emplois annoncés par la D. A. T. A. R. depuis le début de l'année 1979, il faudrait quarante-trois ans, en admettant, bien sûr, que l'on mette fin aux fermetures d'entreprises et aux licenciements qui sont beaucoup plus nombreux. Rien que le non-remplacement des départs à la retraite dans les entreprises montluçonnaises nous a fait perdre plus d'un millier d'emplois en trois ans.

D'ailleurs, pour ce qui est de Montluçon au sens strict, aucune implantation d'usine, aucune décentralisation du secteur tertiaire n'a été réalisée ou programmée par la D. A. T. A. R. malgré nos démarches répétées auprès de cet organisme, du ministère du travail et de l'ensemble des pouvoirs publics.

Qu'ont-ils à espérer de vos documents budgétaires, ces travailleurs du centre de la France dont les salaires sont inférieurs de 15 à 25 p. 100 à la moyenne nationale ?

Qu'ont-ils à attendre de votre politique budgétaire et communautaire, les éleveurs de charolais et de moutons de notre Bourbonnais ? Des mauvais coups, uniquement. Dans tous nos

départements, le Marché commun, en vingt ans, a chassé un agriculteur sur deux. Ceux qui ont pu s'accrocher à leur terre connaissent depuis six ans une baisse constante de leurs revenus.

Les paysans bourbonnais et auvergnats savent bien que la nomination de M. Debatisse à un strapontin de secrétaire d'Etat à l'agro-alimentaire n'enrayera en rien l'exode rural ni l'appauvrissement de nos campagnes. Sur tous les tons et à toutes les occasions, les dirigeants du pays, et notamment M. Debatisse, qui a toujours fermement appuyé votre politique, nous appellent à promouvoir les produits de qualité. Que fera donc M. Debatisse pour promouvoir la lentille du Velay, de qualité réputée, et dont la production est tombée de 2 200 tonnes en 1971 à 800 tonnes aujourd'hui ?

En quoi votre projet de loi de finances rectificative peut-il aider les familles confrontées à des difficultés grandissantes du fait de la baisse du pouvoir d'achat et des hausses considérables intervenues sur tous les postes de leur budget ?

Dans le domaine du logement, notamment, vous mettez avec votre politique les offices d'H. L. M. dans des situations dramatiques en tentant de leur imposer des hausses de loyers que les locataires ne peuvent plus supporter.

L'école, les équipements collectifs sont par vous sacrifiés. J'en prendrai pour exemple un département que je connais bien, celui de l'Allier, où 106 fermetures de classes sont projetées pour l'année prochaine dans le primaire, où les crédits pour les constructions scolaires sont tellement insuffisants qu'ils ne permettent de subventionner qu'un projet sur dix. Les autres devront attendre des années et des années pour être réalisés. Il en est de même pour les investissements humains : l'académie de Clermont-Ferrand compte à l'heure actuelle plus d'une centaine de maîtres auxiliaires sans travail.

Dans une France où des voix officielles s'élèvent pour exhorter nos concitoyens à apprendre à mourir à soixante ans, que peuvent attendre nos populations, nos collectivités locales pour l'amélioration de la protection de la santé ?

Quelle région, plus que le Massif Central, est visée par l'application du plan Guillaumat à la S. N. C. F. ? Combien de gares, de lignes en danger !

Plus que partout ailleurs on vit, dans le Massif Central, les graves préjudices de la politique énergétique du Gouvernement, notamment pour ce qui est du charbon. En effet, nous possédons, avec le bassin de l'Aumance, un bassin parmi les plus riches, exploitable à ciel ouvert. Au moment où d'autres pays relancent l'exploitation du charbon, où de nouvelles techniques améliorant la production apparaissent, le Gouvernement persiste à refuser une véritable exploitation de ce bassin. Il réaffirme, ce faisant, son refus d'une véritable indépendance de notre pays et sa volonté de le rendre de plus en plus dépendant des puissances étrangères. Il en est d'ailleurs de même pour le gisement polymétallique d'Echassières dans l'Allier, qui contient, entre autres, des réserves de lithium parmi les plus riches du monde.

Quant au désenclavement routier de l'Auvergne, pourtant proclamé par les plus hautes autorités de l'Etat comme la priorité des priorités dans le cadre du plan Massif Central, au rythme des 275 millions de francs consacrés à ce plan en 1979, quand sera-t-il réalisé ? Avec un objectif d'aménagement de la route nationale n° 9 pour 1990, il ne s'agit vraiment pas de réaliser une « route express » !

Certains peuvent se féliciter que l'ampleur du plan routier ait été pratiquement doublée du fait des sacrifices des collectivités locales. Quant à nous, nous dénonçons avec la plus grande vigueur ce nouveau transfert de charges. En effet, alors que les collectivités locales sont écrasées par ces transferts, asphyxiées par le manque de moyens, rien dans vos documents budgétaires ne peut leur laisser espérer un début de réponse à leurs profonds et réels besoins.

Les résultats désastreux de votre politique sont là : entre 1968 et 1973, l'Auvergne a perdu 2 100 habitants chaque année, 15 000 au total durant cette période, soit l'équivalent d'une ville moyenne chez nous.

Plus dramatique encore nous apparaît l'exode rural : chaque année, 4 800 habitants ont quitté nos campagnes d'Auvergne dans la même période. Le déficit migratoire du département de l'Allier représente plus de 50 p. 100 de celui de l'Auvergne. Tous les lundis, on peut voir, à la gare, des centaines de jeunes qui s'en vont travailler à Paris. Le département de la Creuse détient le ruban noir pour la répartition par âge de la population : 25 p. 100 des habitants ont plus de soixante-cinq ans. Or les études de l'I.N.S.E.E. prévoient que nos voisins creusois, qui étaient 146 000 en 1975, ne seront plus que 130 000 en 1983. Encore une fois, ce sont les forces vives qui s'en iront.

A la question que je pose depuis le début de mon intervention, à travers tous les aspects de la vie de nos régions : « que peuvent attendre nos populations des documents budgétaires que vous présentez à notre examen ? », la réponse est évidente : rien de bon.

Nous disons : cela suffit ! Il faut combattre une politique qui rend nos régions de plus en plus exsangues, nos populations de plus en plus démunies.

Cette réponse, nous ne sommes pas les seuls à la faire. Les travailleurs de Michelin, notamment, le disent avec force. Ils ont raison de lutter contre les injustices, mais aussi pour que les bénéfiques produits par leur travail soient investis en France, notamment dans leur région, et que des emplois soient ainsi créés.

Les 1 100 travailleurs de chez Ducellier en Haute-Loire, en majorité des femmes, ont non seulement fait avancer leurs revendications, salariales et autres, à l'issue de sept semaines de grève, mais ils ont aussi créé des conseils d'ateliers pour participer, s'exprimer, décider. Nous tenons à saluer ici cette conquête démocratique des travailleuses de Ducellier.

Dans toute l'Auvergne, des travailleurs défendent l'emploi et remportent sur ce terrain des victoires, comme chez Sauvagnat dans le Cantal. Partout les cheminots, en luttant contre les fermetures de lignes, défendent en même temps notre potentiel régional et l'intérêt des populations.

Dans l'Allier, pour des revendications diverses, allant de l'augmentation des salaires au respect de la dignité de l'ouvrier, des libertés aux conditions et à la durée du travail, les travailleurs des verreries de Saint-Yorre, de Zelant, de la Sagem, d'Air-Industrie, de la Compagnie fermière à Vichy, luttent pour l'amélioration de leur situation, donc contre le déclin de nos régions et de notre pays.

Voilà la réponse que méritent votre politique et les documents budgétaires qui la sous-tendent. Je voulais me faire ici l'écho de ces luttes, car elles sont, elles seules, garantes de l'avenir.

Ainsi, après l'examen du projet de budget pour 1980, celui de la loi de finances rectificative pour 1979 nous confirme que votre démarche est toujours la même : accentuer votre politique en faveur des gros, poursuivre le démantèlement de notre économie — l'Auvergne en sait quelque chose — faire payer la crise aux travailleurs.

Elle nous renforce dans l'idée qu'il n'y a rien à espérer de votre politique, que celle-ci doit être combattue, sans concession aucune. C'est la bonne réponse pour l'Auvergne comme pour la France et pour l'ensemble des travailleurs.

**M. le président.** La parole est à M. Leizour.

**M. François Leizour.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il ne m'est pas possible, en ma qualité d'élu d'un département breton, de laisser s'achever la discussion générale du collectif budgétaire pour 1979 sans dénoncer à mon tour devant l'Assemblée nationale l'austérité accrue et généralisée que le Gouvernement s'efforce d'imposer à tous pays, et à laquelle s'ajoute la pénalisation dont la Bretagne continue d'être une victime privilégiée.

Certes, ce n'est pas d'aujourd'hui que la Bretagne est délaissée ; mais cette constatation ne diminue en rien la responsabilité du Gouvernement d'aujourd'hui. Elle souligne au contraire le caractère délibéré des choix qui sont faits et confirmés.

La Bretagne a été touchée par la récession dès la période de 1954 à 1975, bien avant la grande crise par conséquent, bien avant que le pétrole ne soit devenu l'argument trop facile pour excuser tout ce qui ne va pas.

Le nombre des emplois occupés y a régressé de 85 400 alors que la population totale augmentait de 256 700 habitants. La Bretagne est à l'avant-dernier rang des régions de France pour les emplois industriels, et, comme les secteurs développés n'ont pas, sauf exception, une main-d'œuvre très qualifiée, elle a servi de réservoir à O.S. mal payés. Très nettement au-dessous de la moyenne nationale quant au niveau moyen des salaires, elle se situe au dix-huitième rang sur vingt-deux régions.

Quand on se rappelle les belles promesses distribuées en Bretagne par les ministres et les présidents de la République, quand on sait le nombre de ministres bretons qui ont siégé au Gouvernement — il y en a encore — on peut dire que ces promesses n'ont guère été suivies d'effet et que la Bretagne a été particulièrement mal servie.

La situation n'a cessé de se détériorer. Il n'y a pas eu de véritable industrialisation. On a fait le vide dans les zones rurales profondes. Le plan routier breton a pris un retard considérable. On a négligé l'environnement. On a rogné sur les crédits destinés aux équipements collectifs, éducatifs, culturels et sociaux.

Le nombre de chômeurs est en augmentation constante. C'est ainsi qu'en septembre dernier il atteignait 71 315, soit une progression de 13,4 p. 100, au lieu de 9,3 p. 100 au niveau national. Le taux du chômage par rapport à la population salariée est plus élevé que la moyenne nationale : 9,3 p. 100 contre 7,3 p. 100.

De nombreux secteurs économiques sont en difficulté. Dans l'électronique, la téléphonie, c'est le chômage partiel, ce sont les suppressions d'emploi, et de nombreux licenciements sont encore prévus, tandis que les sociétés multinationales se jettent sur des entreprises comme l'A. O. I. P. de Guingamp et de Morlaix. Difficultés aussi dans le cuir et la chaussure, dans le textile, l'habillement, l'industrie du bois, la construction et les travaux publics ! Pour ce dernier secteur, le tribunal de Rennes soulignait récemment que « la plupart des entreprises d'importance régionale ont été absorbées ou ont disparu ces dernières années ».

Les activités de la pêche s'amenuisent et l'on peut être très inquiet pour l'avenir quand on connaît les problèmes qui se posent au niveau européen, particulièrement avec la Grande-Bretagne et l'Irlande, c'est-à-dire à propos de nos zones traditionnelles de pêche.

Les services publics se dégradent sous couvert de redéploiement ou de restructuration : arsenaux de Brest et de Lorient, E. D. F., P. T. T., services de santé. L'illustration la plus récente nous est fournie par les mesures qui frappent la S. N. C. F. avec la suppression d'arrêts de trains, la fermeture de lignes, la menace qui pèse sur l'ensemble du service omnibus et sur les gares de marchandises, par exemple celle de Plouaret, les lignes Paimpol—Guingamp, Carhaix—Guingamp—Quiberon et autres.

L'agriculture bretonne a été frappée de plein fouet par la politique européenne avec les montants compensatoires et la taxe laitière de coresponsabilité. Personne n'a oublié la crise qui a touché le marché porcin, et dont les conséquences sont loin d'être résorbées, tandis que la production bovine, notamment pour le lait et la viande, s'attend à de nouvelles difficultés.

Triste bilan en vérité ! Il faudrait prendre des mesures hardies pour redresser une telle situation, pour désenclaver enfin la Bretagne et assurer son développement.

Nos collègues parlementaires bretons savent bien que la Bretagne ne manque ni de richesses ni d'atouts. Ce qui a manqué, ce qui manque, c'est la volonté politique. On « oublie » délibérément la Bretagne.

Voilà quelques semaines, M. le Président de la République disait en substance aux populations du Sud-Ouest : Vous n'avez aucune chance tant que vous êtes le cul-de-sac de l'Europe. Il s'efforçait ainsi de faire admettre l'élargissement de l'Europe à la péninsule ibérique.

Mais alors qu'en est-il de l'avenir de la Bretagne ? A ce compte, par sa situation géographique, la Bretagne sera éternellement le cul-de-sac de l'Europe ! On continuera donc à la délaisser sous prétexte qu'elle n'apporte pas suffisamment de perspectives et surtout de profits immédiats aux grandes sociétés.

Quant à nous, nous pensons qu'on peut faire beaucoup dans l'intérêt de la Bretagne et des Bretons, c'est-à-dire dans celui de la France.

Il est immédiatement possible de maintenir et de développer les activités existantes : électronique, téléphonie et télécommunications ; construction et réparation navales ; bâtiment ; activités du bois et du cuir ; agriculture et industries agro-alimentaires.

Il est aussi possible de développer le secteur de la recherche en général, de mettre en œuvre des sources d'énergie diversifiées, de renouveler et de moderniser la flotte de pêche, de protéger et d'exploiter toutes les ressources de la mer, d'encourager la pêche artisanale en procédant à un véritable repeuplement, d'accélérer les recherches minières, d'achever rapidement le plan routier breton, d'améliorer la desserte ferroviaire et les accès portuaires, de développer et de moderniser les services publics, notamment les services hospitaliers et de santé en général, de maintenir le statut et le potentiel des établissements civils de la Défense nationale, d'accroître en moyens et en postes le service public d'éducation et de formation en se préoccupant des établissements si souvent vétustes et inadapés, enfin de permettre aux salariés bretons de rattraper le retard accumulé dans les domaines de l'emploi et des salaires.

Voilà ce que la Bretagne attend. Les Bretons sont las des promesses non tenues. Il faudra bien que le Gouvernement, resté sourd jusqu'à présent à l'énorme protestation qui monte de toute la Bretagne, finisse par l'entendre et par l'écouter.

Nous ne sommes plus au temps de Bécassine et du Quimper-Corentin de La Fontaine. Les mouvements qui se développent

ont déjà, par-ci par-là, arrachés quelques résultats dans divers domaines, par exemple, ces jours derniers, 6 milliards de francs pour le pavillon de la mère et de l'enfant au centre hospitalier régional de Brest. L'opiniâtreté bien connue des Bretons en arrachera d'autres.

Les communistes, pour leur part, les soutiennent sans réserve et les soutiendront dans leur lutte pour une vie meilleure qui n'est pas possible sans un réel désenclavement de la Bretagne.

**M. le président.** La parole est à M. Perelli.

**M. Vincent Porelli.** Monsieur le ministre, dans le cadre du débat, j'interviendrai sur la situation économique du département du Var, tant elle me paraît illustrer d'une façon saisissante les méfaits de la politique gouvernementale.

Ce département possède d'importantes richesses naturelles et humaines, mais votre politique d'austérité sacrifie ces potentialités parce qu'elle répond à d'autres impératifs que ceux de l'intérêt général. C'est pourquoi le Var est victime d'un gâchis sans précédent de ses capacités techniques et humaines.

Que se passe-t-il dans le domaine industriel, développé essentiellement dans la région de Toulon-La Seyne ?

Prenons le cas de l'arsenal de Toulon, qui occupe plus de 12 000 salariés. Son plan de charge s'affaiblit régulièrement, et cela s'aggravera puisque les prévisions financières pour la marine nationale sont en baisse et que les crédits de fonctionnement et de personnels diminuent dans des proportions inquiétantes. Ainsi, 150 ouvriers des entreprises sous-traitantes travaillant dans l'arsenal ont déjà été licenciés.

Avec l'objectif de standardiser les armements au plan européen et le passage de leur fabrication aux sociétés privées spécialisées dans cette industrie, il ne faut pas s'attendre à une amélioration de l'activité de cet établissement.

Pour les chantiers navals de La Seyne, les perspectives sont encore plus sombres. Ils subissent gravement les dispositions contenues dans le plan de restructuration des chantiers européens de constructions navales, qui a été élaboré à Bruxelles par le vicomte Davignon.

A La Seyne, ce plan a eu pour conséquence la disparition de deux mille emplois entre le mois d'avril 1976 et celui d'octobre 1979. Et les perspectives sont loin d'être réjouissantes. En effet, le carnet de commandes est dégarni et ces chantiers risquent d'être en sous-charge dès le mois de mars prochain. Là encore, le personnel des entreprises sous-traitantes subit le contrecoup de ces difficultés : nombreux sont ceux qui sont licenciés.

C'est dans ce contexte que la compagnie de navigation Vieljeux-Delmas, qui a besoin de quatre navires porte-conteneurs de 25 000 tonnes chacun et qui envisage d'en commander quatre autres dans l'avenir, a fait des appels d'offre auprès des différents chantiers navals français et étrangers, dont ceux de La Ciotat et de La Seyne. Or nous avons appris avec le personnel, le 9 novembre dernier, que la préférence de la compagnie Vieljeux-Delmas allait vers des chantiers japonais pour des raisons de coût.

Ainsi, au moment où l'ensemble des chantiers français rencontrent d'énormes difficultés pour poursuivre leurs activités, la commande de navires français à l'étranger serait un acte grave contre l'emploi, les travailleurs et la France, d'autant que les navires en question seront financés en partie par des fonds publics.

C'est pourquoi, au nom des travailleurs des chantiers, des députés communistes et de l'intérêt général, je demande solennellement au Gouvernement d'empêcher ce mauvais coup et de prendre les mesures nécessaires pour que les bateaux de la compagnie Vieljeux-Delmas soient construits en France.

La situation qui est faite aux deux grandes entreprises du Var, et que je viens de résumer, est significative de l'état de l'économie dans ce département. En effet, tous les secteurs sont touchés par les difficultés, plus particulièrement le bâtiment et les travaux publics, les petites et moyennes entreprises et le commerce.

Il en résulte une situation de l'emploi très difficile. Ainsi, le chômage est très élevé dans le Var. Selon les données officielles, pour une population active de 220 000 personnes, plus de 20 000 personnes sont touchées par le chômage.

Le tourisme, il est vrai, tient une place non négligeable, mais, en raison de son caractère saisonnier, il ne permet pas de donner un emploi fixe à un grand nombre de personnes qui, souvent, n'arrivent pas à trouver un autre emploi entre deux saisons touristiques.

Quant au bassin de bauxite du Centre-Var, dans la région de Brignolles, on y enregistre une diminution de l'extraction du minerai. Alors que 1 200 ouvriers mineurs étaient employés dans ce bassin en 1973, ils ne sont plus que 600 aujourd'hui. Dans le même temps, Pechiney, qui exploite ces mines, se redéploie à l'étranger, en Grèce et en Thaïlande notamment.

Pour terminer ce tour d'horizon, il faut nécessairement examiner la situation de l'agriculture varoise.

Les agriculteurs varois connaissent les mêmes difficultés que la grande majorité des agriculteurs français.

Ces difficultés se situent d'abord dans le domaine foncier. Le Var est le département français qui connaît le plus fort pourcentage d'achats de terrains agricoles par des non-agriculteurs — 80 p. 100. Et, en majorité, ce sont des étrangers fortunés qui achètent les terres, les agriculteurs varois ne pouvant pas concurrencer leurs offres. En outre, le vignoble varois, qui comptait 54 000 hectares en 1975, n'en compte plus que 46 000 en 1979. Et sur ces 46 000 hectares, 5 000 sont incultes ou peu travaillés.

Les raisons de cette situation sont les prix très bas pratiqués depuis de nombreuses années et le vieillissement des viticulteurs dont la moyenne d'âge est de cinquante-huit ans. 12 p. 100 seulement ont moins de trente-cinq ans. Et cela ne pourra aller qu'en s'aggravant avec le processus d'intégration européenne engagé par le Gouvernement.

Ce bilan, rapidement tracé, de votre politique économique dans le Var démontre, en fait, votre volonté de ne pas répondre aux besoins de ce département, dont j'ai souligné les grandes possibilités au début de mon intervention. Il faut donc recourir à d'autres moyens pour changer le cours des choses.

Les travailleurs, les habitants du Var peuvent compter sur le parti communiste français, ses élus et ses militants pour les aider, dans la lutte, à mettre en œuvre une autre politique qui leur permette, dans leur département, de travailler et de vivre mieux.

**M. le président.** La parole est à M. Tondon.

**M. Yvon Tondon.** Monsieur le ministre, avril 1977, octobre 1978, session extraordinaire 1978-1979, novembre 1979, les débats parlementaires sur la sidérurgie se multiplient, se suivent et se ressemblent. Les patrons ferment les entreprises et licencient. Le Gouvernement fait voter à sa majorité des aides publiques et adresse quelques paroles rassurantes aux parlementaires et à l'opinion.

Où en sommes-nous donc ?

Il y a un an, la sidérurgie française était en faillite avec un chiffre de dettes à long terme de l'ordre de 33 milliards de francs, équivalant à son chiffre d'affaires. A l'époque, nous en avons longuement rappelé les causes et dénoncé les responsables communs : patronat et pouvoirs publics.

Le Gouvernement mis au pied du mur choisissait, en octobre 1978, une demi-mesure : la suspension d'environ 22 milliards de dettes transformées en prêts à caractéristiques spéciales, remboursables théoriquement à partir de 1984 ; une prise de participation majoritaire de la puissance publique et la mise en place de nouveaux P. D. G. dans les sociétés Usinor et Sacilor.

Mais l'Etat, refusant de prendre ses responsabilités d'actionnaire majoritaire, laissait aux P. D. G. des firmes le soin de définir leur stratégie en leur assignant comme seul objectif le rétablissement, en principe pour 1981, de la rentabilité des entreprises.

Il s'agissait donc d'un dispositif purement financier qui ramenait les charges financières des sociétés à un niveau comparable à celui de leurs concurrents étrangers mais qui, en revanche, faisait complètement l'impasse sur les caractéristiques de cette industrie — industrie lourde à cycle long — et sur les besoins du pays, à savoir le développement d'une industrie puissante, étroitement liée au secteur consommateur d'acier, en particulier au secteur producteur de biens d'équipement.

Aujourd'hui, c'est une nouvelle rallonge de 3,2 milliards que l'on demande aux contribuables, un an après la présentation par le Gouvernement d'un prétendu plan de redressement de la sidérurgie, qui devait marquer la fin des concours publics à cette industrie.

Cette nouvelle demande démontre toute l'ambiguïté et toutes les insuffisances du montage financier de l'année dernière.

Le problème industriel demeure : les sociétés doivent investir, mais comment financer les investissements ? En outre, les sociétés, qui sont restées déficitaires en 1979, proclament d'ores et déjà — les déclarations récentes de M. Mayoux en témoignent — qu'elles ne pourront tenir leurs engagements financiers.

Il apparaît donc de plus en plus évident que le plan de 1979 n'a rien réglé et que, d'année en année, contrairement aux allégations du Gouvernement, les demandes de concours publics se répéteront sous des formes variées, plus ou moins discrètes, que ce soit par de nouveaux prêts du F. D. E. S., dont les caractéristiques de remboursement resteront les moins précises possibles, ou simplement par le report ou l'annulation des dettes des sociétés envers l'Etat.

Le Parlement se déconsidérerait en acceptant de cautionner plus longtemps de telles pratiques.

Ce n'est pas tant l'effort financier en lui-même qui est choquant, car il faut une industrie sidérurgique en France. Ce qui est inadmissible, c'est que l'on nous demande un nouvel effort financier, alors même que les engagements sociaux pris par les sociétés sidérurgiques et l'Etat ne sont pas tenus. Ainsi, la convention sociale prévoyait qu'il n'y aurait pas de mutation en dehors des bassins sidérurgiques concernés. Or cette clause n'a pas été appliquée, comme le démontre l'exemple des travailleurs de Denain.

Ce qui est inadmissible aussi, c'est qu'on essaie de dissimuler aux parlementaires et au pays l'ampleur de l'effort financier qui sera réellement demandé, c'est que l'Etat et le contribuable supportent seuls cet effort.

Les actionnaires privés ne déboursent rien, alors qu'ils détiennent 30 p. 100 du capital des sociétés sidérurgiques. Ils attendent en toute tranquillité de toucher les dividendes de l'effort public, en espérant probablement se retrouver un jour ou l'autre à la tête d'un outil de production remis à neuf.

C'est là qu'est le scandale : ou les actionnaires privés participent à l'effort de redressement financier ou ils doivent disparaître. Les socialistes exigent une réponse claire à cette question.

Enfin — dernier scandale — où vont les fonds publics et à quoi servent-ils ?

Je le répète, il faut élaborer un plan industriel à long terme, qui soit présenté aux élus et aux travailleurs et qui intègre le problème de nos aciers spéciaux, de notre industrie de biens d'équipement.

Une partie des crédits qui nous sont demandés aujourd'hui serviront à financer la reprise par Sacilor des aciéries de Pompey. A Pompey, 700 emplois ont déjà été supprimés dans un département fortement touché par la crise, à proximité immédiate de Nancy, dans une région où la progression du chômage est la plus élevée du département. Les travailleurs de Pompey veulent savoir quel sera leur avenir.

Autre exemple : une partie de ces crédits permettra à Sacilor de s'équiper en matériels étrangers. En peu de temps, trois commandes importantes ont échappé à la Clesid, filiale de Creusot-Loire, spécialiste en équipements sidérurgiques. Là aussi, les travailleurs de Creusot-Loire peuvent s'interroger à juste titre sur leur avenir et sur la volonté du Gouvernement de maintenir des industries essentielles pour l'avenir économique de leur région et du pays.

Pour le moment, les fonds publics servent à fermer des entreprises et à réduire les effectifs pour arriver au plus vite à un équilibre financier sans signification industrielle. Ces choix de fermeture, cette politique d'incitation au départ par l'octroi de 50 000 francs conduisent à une situation incohérente au niveau des possibilités de fonctionnement des entreprises. C'est à une véritable hémorragie de personnels qualifiés que l'on assiste, au détriment de la production.

Ces choix de fermetures conduisent à des situations industrielles incohérentes — une dispersion des unités industrielles, des frais de transport importants — et à l'abandon progressif de certaines filières de production, en particulier dans le domaine des produits longs.

Cette politique de créneaux ne peut qu'accentuer les déséquilibres existants et aggraver la dépendance de la sidérurgie française vis-à-vis des productions et des marchés étrangers.

Quel est, monsieur le ministre, l'intérêt de développer les exportations vers un marché mondial où les prix sont largement inférieurs à ceux du marché intérieur ?

Quel est l'intérêt d'abandonner notre marché intérieur, en particulier pour les produits longs, à nos concurrents étrangers ?

Ces choix consacrent enfin le renforcement de nos concurrents européens, rassemblés dans des groupes de plus en plus puissants, en tête desquels se trouve l'Arbed.

Quand vous déciderez-vous, monsieur le ministre, à défendre les intérêts français sur le plan européen au lieu d'appliquer le plan Davignon, qui, en fait, entérine la prédominance des groupes sidérurgiques allemands et luxembourgeois sur le marché européen ?

Quand vous déciderez-vous à défendre une politique européenne qui ne soit pas la consécration du jeu du marché mais l'amorce d'une véritable planification industrielle fondée sur les intérêts et les besoins nationaux ?

A toutes ces questions, je crains que vous n'ayez rien ou bien peu de choses à répondre en dehors des arguments habituels : rentabilité, compétitivité, etc.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste refusera de voter ce projet de loi de finances rectificative et plus particulièrement les crédits consacrés aux entreprises sidérurgiques.

Mon collègue M. Billardon ne pouvant assister à la séance de ce après-midi, me permettez-vous, monsieur le président, de présenter quelques observations en son nom.

**M. le président.** A titre exceptionnel, je vous y autorise, monsieur Tondon.

**M. Yvon Tondon.** Je vous remercie, monsieur le président.

Le projet de loi de finances rectificative qui nous est présenté prévoit deux nouvelles dotations totalisant 1,6 milliard de francs au titre du fonds spécial d'adaptation industrielle.

Mis en place en septembre 1978 en même temps qu'était présenté le plan financier concernant la sidérurgie, ce fonds doit, selon le Gouvernement, contribuer à adapter l'industrie française aux conditions de la concurrence internationale, en favorisant la création d'emplois nouveaux dans « les régions françaises les plus éprouvées par la restructuration des industries sidérurgiques et navales ».

Avec une dotation de 3 milliards de francs, le F. S. A. I. constitue le moyen lourd d'intervention de l'Etat dans le domaine du développement industriel régional. Il s'ajoute aux systèmes existants : sociétés de développement régional ; primes et aides diverses au développement régional.

Le Gouvernement se déclare satisfait de ce nouveau moyen d'intervention qui a, certes, permis d'obtenir des résultats mais qui ne peut masquer l'absence de politique de développement et d'aménagement du territoire.

Je dirai, pour résumer ce propos, que la politique du Gouvernement dans ce domaine n'est ni une politique industrielle ni une politique d'aménagement du territoire.

Ce n'est pas une politique industrielle ; c'est une politique de circonstance, une politique d'improvisation. Refusant le moindre effort de prévision et de planification, le pouvoir court derrière l'événement en essayant de colmater les brèches par trop visibles. Le fonds spécial d'adaptation industrielle est l'instrument de cette politique au jour le jour.

Comment pourrait-on oser parler de politique industrielle en Lorraine ou dans le Valenciennois ?

Depuis dix ans, ces régions sont en crise : régression charbonnière, fermeture progressive des mines de fer, restructuration brutale de la sidérurgie. Depuis dix ans, les promesses de créations d'industries diversifiées se multiplient. Depuis dix ans, rien n'est fait.

L'exemple le plus caricatural de cette absence complète de politique a été, face au drame de Longwy, le projet d'implantation Ford et, de manière générale, cette politique de « démantèlement du territoire » qui consiste à remplacer des emplois dans la sidérurgie par des emplois dans l'industrie automobile, quitte à se retrouver, dans une dizaine d'années, devant le même problème d'une mono-industrie en crise.

Dans les choix récents pour la localisation d'industries électroniques, on retrouve, à un degré moindre, cette nécessité de parer au plus pressé, au détriment de toute logique industrielle :

Deuxième thème : cette politique du coup par coup, ces choix dictés par la conjoncture politique sont imposés à des régions qui n'ont en aucune façon leur mot à dire.

D'où une série de conséquences graves.

Devant l'absence de toute politique planifiée de développement régional, les régions et les collectivités locales en sont réduites, afin d'attirer les industriels, à une politique de surenchère, également conduite au coup par coup et extrêmement coûteuse pour le pays.

Les industriels, profitant sans vergogne des multiples facilités offertes par un système inadapté de primes à la création d'emplois, se comportent comme en pays conquis.

Cette attitude se traduit notamment par une exploitation particulièrement éhontée du personnel. Les exemples dans ce domaine ne manquent pas. Pour rester dans l'actualité immédiate, on peut citer le cas des industriels du téléphone, tel C. I. T. Alcatel qui, en ce moment, à La Rochelle et ailleurs, pressure au maximum son personnel avant de fermer boutique.

Ce comportement se traduit aussi, vis-à-vis des questions de protection de l'environnement, par une indifférence complète qui est en général facilitée par la complexité ou la passivité des services administratifs concernés : service des mines, services du ministère de l'environnement.

On parle souvent des dangers des industries nucléaires ; on oublie trop souvent les ravages causés par certaines industries chimiques, tant sur la santé des travailleurs que sur l'environnement humain et naturel.

Je citerai quelques exemples récents, particulièrement inquiétants, afin d'illustrer l'indifférence totale des pouvoirs publics.

La société Sandoz utilise en Alsace, et rejette sous forme de déchets, des produits hautement toxiques de la famille de ceux qu'on a retrouvés à Seveso en Italie.

En région parisienne, dans l'Essonne, la société pharmaceutique Synthelabo, filiale de L'Oréal et de Nestlé, vient d'acquiescer vingt-deux hectares au cœur d'une forêt classée par décret ministériel « site pittoresque » et elle rejettera plusieurs tonnes de déchets et de matières toxiques par semaine, dont des dizaines de litres de matières radioactives.

Dans la Loire, à Joué-lès-Tours, depuis quelques années, trois sociétés de produits chimiques se sont succédées, qui ont littéralement empoisonné l'atmosphère de la région avec des fabrications de désherbants et d'insecticides ; des centaines d'hectares de bois ont été détruits ; les conditions de travail du personnel sont inacceptables.

Dans tous ces cas, les pouvoirs publics sont ou complices ou absents. Il faudra, en France, un accident comme ceux de Seveso en Italie ou de Harrisburg aux Etats-Unis pour secouer l'opinion publique et imposer une autre politique.

Face à cette politique désastreuse, nous en proposons et nous en demandons une autre.

Il nous faut une planification du développement industriel pour prévoir et organiser l'évolution à long terme des grands secteurs industriels lourds comme celui de la sidérurgie et des biens d'équipement ou celui de l'énergie.

Il faut des régions dotées de moyens d'études et d'intervention, tant dans le domaine du développement économique que dans celui de l'aménagement et de la protection de l'environnement.

Faute de quoi tous les discours sur l'aménagement du territoire, qu'ils soient faits à Vichy ou à Mazamet, resteront des paroles vides de sens. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Michel.

**M. Claude Michel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'article 11 du projet de loi de finances rectificative, qui prévoit de percevoir au profit du B. A. P. S. A. une contribution exceptionnelle égale à 4 p. 100 du montant des cotisations dues, pour l'année 1979, par les exploitants agricoles et les membres non salariés de leur famille, me permet d'aborder les problèmes de l'agriculture et plus particulièrement du B. A. P. S. A.

A plusieurs reprises déjà, nous avons eu l'occasion de dénoncer ici la contribution « exceptionnelle » — mais nous savons malheureusement le sort qui est trop souvent réservé à de telles contributions — de 1 p. 100 que votre Gouvernement a fait peser sur les cotisations salariales, y compris celles des salariés de l'agriculture, qui sont pourtant, chacun le sait, les salariés les plus démunis de notre pays.

Notre dénonciation était une dénonciation de principe. Conquête essentielle des Français, la sécurité sociale est l'objet d'attaques et de menaces de la part du Gouvernement et du patronat puisque, selon vous et dans votre logique, la plupart des droits sociaux sont une gêne qu'il faut essayer de réduire et qu'ils justifient la campagne de culpabilisation, de ponctions successives et de régression engagée à l'égard de la sécurité sociale.

Mais elle se fondait aussi sur des motifs économiques : cette contribution, que vous prétendez provisoire, touchait une fois de plus les salariés, et les frappait injustement, dans des conditions hors de proportion avec le revenu ou le salaire. J'ajoute que cette mesure est anti-économique : elle aura un effet déflationniste important en amputant le pouvoir d'achat des salariés modestes et en pesant sur la consommation. Enfin, elle accroîtra, au sein de notre pays, des inégalités qui sont pourtant déjà très importantes.

Après vous être attaqué à tous les salariés sans distinction, c'est aux agriculteurs que vous vous en prenez aujourd'hui par une contribution qui ne sera pas de 1 mais de 4 p. 100. Là encore, tous les exploitants agricoles sont frappés uniformément, quel que soit leur revenu. Pourtant, selon les esti-

mations actuelles, les comptes de l'agriculture pour 1979 ne sont pas brillants. On peut craindre que, pour la sixième année consécutive, les agriculteurs — certains d'entre eux du moins — ne voient leurs revenus diminuer. Par cette mesure, vous allez encore accroître les inégalités.

D'autant que chacun sait maintenant que les agriculteurs se répartissent approximativement en trois groupes : un tiers ont un revenu inférieur au S.M.I.C., un tiers ont un revenu égal ou légèrement supérieur à celui-ci et un tiers gagnent beaucoup plus. A cela s'ajoutent les disparités régionales et les disparités de production. La moindre des choses eût été d'en tenir compte et de ne pas accroître stupidement les charges de toutes les exploitations agricoles indistinctement au moment où un grand nombre d'entre elles se trouvent en situation de faillite ou de quasi-faillite et où, selon toutes les informations dont nous disposons, la mutualité sociale agricole ne peut plus dans de multiples départements, principalement dans les départements d'élevage, faire rentrer les cotisations sociales.

Car il faut replacer cette mesure dans son contexte. Lors de la discussion du budget de l'agriculture pour 1980, plusieurs de mes collègues ont appelé l'attention du ministre de l'agriculture sur l'effort excessif qui allait être demandé aux agriculteurs dans le financement du B.A.P.S.A. puisque la progression des cotisations serait de 30 p. 100 par rapport à l'année précédente. En outre, cette progression serait uniforme, quelle que soit l'évolution du revenu de chacun, ce qui était injuste aussi.

La mesure que vous nous présentez aujourd'hui se traduira par un rappel qui pèsera encore sur les cotisations de 1980, lesquelles auront ainsi augmenté de 34 p. 100 par rapport à celles de 1979, sans accroissement des prestations.

Puis-je vous rappeler, monsieur le ministre, les observations formulées par la commission des finances lors de la préparation du budget de l'agriculture : pas d'augmentation des cotisations sans amélioration des prestations ; extension des prestations maternité ; mise en place d'une indemnité journalière ; avancement de l'âge de la retraite ; meilleure répartition des cotisations sociales ?

Permettez-moi de vous poser cette question : que faisons-nous ici ? Que vous vous moquiez des avis de l'opposition, tant pis pour vous ! Mais que vous fassiez fi de ceux de la commission des finances, vous moquant ainsi des membres de votre majorité... Je comprends mieux qu'il vous en reste si peu aujourd'hui.

Vous allez sans doute me répondre que le B.A.P.S.A. coûte trop cher et qu'il est normal que les agriculteurs participent davantage au financement de leur régime social. C'est vrai. Sur ce point, nous sommes entièrement d'accord. Mais à une condition, c'est que vous respectiez un principe : à devoirs égaux, droits égaux.

Or, où en est-on de l'harmonisation des régimes sociaux que vous aviez promise aux agriculteurs pour le 1<sup>er</sup> janvier 1978 — et que vous allez bientôt leur promettre une nouvelle fois lors de la discussion de la loi d'orientation agricole ? Où en est-on de la réforme du calcul des cotisations sociales agricoles que nous proposons depuis tant d'années ?

Bien sûr, le B.A.P.S.A. coûte cher, mais ce n'est tout de même pas le fait du hasard. Qui a mis en œuvre la politique d'exode rural qui aboutit à ce que le rapport actifs-inactifs soit voisin de un pour un dans le régime agricole alors qu'il est de trois pour un dans le régime général ? Avec la politique agricole que vous menez depuis vingt ans, le coût qu'atteint aujourd'hui le B.A.P.S.A. était prévisible.

En fait, les agriculteurs sont actuellement les victimes de la démagogie dont les gouvernements successifs ont fait preuve à leur égard depuis vingt ans et plus tant sur le plan fiscal que sur le plan social, alors qu'ils constituaient un réservoir électoral intéressant. Maintenant qu'ils ne représentent plus que 9 p. 100, peut-être moins, de la population active, que leur poids électoral s'est donc considérablement amoindri, faut-il faire payer aux exploitants agricoles le prix de cette démagogie ?

Les agriculteurs ne veulent plus être ce que vous en avez fait : des assistés. La parité de l'agriculture avec les autres secteurs économiques doit être réalisée : mêmes garanties de revenus, même protection sociale, même fiscalité.

Naturellement cela implique — bien que vous ne sembliez pas le souhaiter — que nous ayons une connaissance précise du revenu réel des exploitants agricoles et non plus seulement de celui de l'exploitation.

Ainsi seulement disposerons-nous d'une assiette des cotisations juste, indépendante du revenu cadastral qui pénalise trop

l'élevage français, par ailleurs bien malmené par une politique agricole commune incohérente et par un système de taxe de coresponsabilité imposé sans discernement à l'ensemble des éleveurs français.

Pour terminer, monsieur le ministre je voudrais savoir si les dispositions du paragraphe II de l'article 4 de votre projet de loi concernent seulement les frais et intérêts des emprunts contractés pour l'achat des parts sociales elles-mêmes ou si elles sont également applicables aux prêts contractés pour des acquisitions de biens effectuées par les associés avant leur entrée en société, ces biens ayant été ensuite apportés à la société. Si tel n'était pas le cas, la mesure perdrait de sa portée, tout particulièrement en ce qui concerne les G.A.E.C. Nous souhaiterions obtenir sur ce point une réponse précise. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Boulay.

**M. Daniel Boulay.** Monsieur le président, monsieur le ministre, 6 203 millions de francs destinés à des interventions économiques, 3 023 millions de francs de concours pour des entreprises publiques dont 1 678 millions pour la S.N.C.F., voilà ce que propose votre projet de loi de finances rectificative pour 1979.

Pour qui ces subventions d'Etat et pour quoi faire ?

Je tenterai de répondre à ces questions en examinant trois secteurs d'activité de ma région, celle des Pays de la Loire : la construction et la réparation navales, les activités de la Régie Renault, le matériel ferroviaire.

En ce qui concerne le secteur de la construction navale, je citerai deux déclarations : celle du vicomte Davignon et celle du directeur des chantiers de Dunkerque.

Le vicomte Davignon, dans l'une de ses recommandations aux autorités publiques intéressées par les problèmes du secteur de la construction navale aux niveaux local, national ou communautaire, leur demande de mettre l'accent sur la création de nouveaux postes de travail « en remplacement de ceux qui seront progressivement éliminés dans la construction navale ».

Par ailleurs, dans une interview accordée le 25 août 1979, le directeur des chantiers de Dunkerque a précisé les orientations de la politique française en matière de construction navale : « Cette réduction d'activité — dit-il — ne correspond pas à un manque de commandes au plan local, mais à une orientation du Gouvernement qui conduit à une réduction de moitié de la capacité de production française. »

« La réduction pour notre chantier de Dunkerque — ajoutait-il — doit être de l'ordre de 25 p. 100. Elle doit s'opérer par le jeu des départs naturels et des départs en préretraite suivant les modalités qui donnent satisfaction à de nombreux salariés concernés... »

Ces déclarations appellent plusieurs remarques.

D'abord, le directeur des chantiers de Dunkerque impute à une orientation gouvernementale le fait qu'il soit conduit à réduire l'activité de son chantier.

Ensuite, il donne deux indications précises. La première est que le Gouvernement français veut réduire de moitié la capacité de production de la construction navale. La seconde est que la réduction des capacités de production prévue pour les chantiers de Dunkerque étant de 25 p. 100, celle des autres grands chantiers devra dépasser les 50 p. 100.

Où en sommes-nous, concrètement, aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire ? En cinq ans, le montant des carnets de commandes a été divisé par dix et la production a été réduite de plus de moitié. Tels sont les résultats obtenus par la direction générale d'Alstom-Atlantique. Ils sont, bien sûr, dans la ligne de la conclusion du dernier rapport du conseil d'administration de la chambre syndicale des constructeurs de navires qui disait : « Aussi convient-il d'organiser sur des bases solides la régression de l'activité à laquelle les constructeurs doivent actuellement procéder... » La direction du chantier naval de Saint-Nazaire y participe : les effectifs en témoignent.

D'ici à la fin de l'année, le chantier va subir une vague de licenciements comme il n'en a jamais connu depuis longtemps : 366 licenciements auxquels il faut ajouter 698 suppressions d'emploi. A la fin de l'année, il ne restera plus que 5 500 personnes environ au chantier contre 6 984 au mois d'avril 1976. En trois ans et demi, 1 480 emplois auront ainsi été supprimés.

Je précise que ce chiffre ne concerne que le personnel permanent du chantier naval de Saint-Nazaire, car par ailleurs il conviendrait d'ajouter plus de mille travailleurs sous-traitants dont les postes ont également disparu.

Alors, examinons les choses d'un peu plus près.

Une entreprise d'Etat, la Compagnie générale maritime, vient d'annoncer qu'elle mettrait en concurrence sur le marché international la construction de cinq navires. Dans la même période, une entreprise privée, Delmas-Vieljeux, annonce la mise en chantier de quatre bateaux. Ainsi, neuf navires vont venir renforcer la flotte de notre pays, ce qui confirme qu'il est possible et nécessaire de développer la marine marchande et de tendre à l'équilibre de nos échanges maritimes. Mais cela nécessite la construction de plus de cent navires et le renouvellement des 503 bâtiments qui ont plus de quinze ans d'âge.

La mise en chantier de ces neuf navires, bien que constituant une mesure très nettement insuffisante, est une avancée qui doit permettre dans l'immédiat de faire vivre les chantiers de construction navale et de relancer l'activité de ce secteur.

Dans ce domaine comme ailleurs, il n'y a pas d'autre solution que de s'engager dans une lutte résolue pour « produire français ». Or, votre politique, monsieur le ministre, va en sens inverse: elle est une gigantesque braderie de la France. Vous, messieurs du Gouvernement, vous laissez ces deux sociétés passer leurs commandes à l'étranger. Une nouvelle fois, vous vous préparez à brader l'intérêt national et à rejeter le capital humain, avec toutes ses connaissances qui réclament de longues préparations et de longues études.

Avec votre politique, vous videz les bureaux d'études des techniciens, des dessinateurs; vous supprimez, par le biais des départs à cinquante-cinq ans, plusieurs milliers d'emplois; vous installez le chômage partiel, qui sévit depuis des mois et des années sur les différents chantiers du département de Loire-Atlantique. C'est un véritable gâchis de moyens matériels, d'hommes et de connaissance.

Les ingénieurs, les techniciens, les dessinateurs, les ouvriers de ces trois chantiers de Loire-Atlantique ont prouvé qu'ils étaient capables d'élaborer les produits les plus sophistiqués et tributaires d'une haute technologie.

Nous ne vous laisserons pas, quant à nous, détériorer ces atouts importants. En fait, votre politique s'inspire directement du plan européen Davignon — malheureusement approuvé par le parti socialiste — qui recommande de « diversifier » pour mieux liquider la construction navale.

Ce sont des milliards de francs provenant des fonds publics qui sous forme d'aides à l'armement sont ainsi attribués. Celles-ci représentent 15 p. 100 et parfois plus du budget de chaque navire et ces sommes sont versées aux armateurs pour faire construire leurs navires, même à l'étranger. Et le chômage sera maintenu pour près de 1 000 travailleurs de « la navale ». Avec les subventions reçues du pouvoir — 20 p. 100 et plus du prix d'un navire — les chantiers de construction navale n'ont pas travaillé à perte, bien au contraire. Ils ont réalisé des milliards de profits.

Nous ne pouvons pas vous laisser bafouer l'intérêt économique de notre pays et nous considérons que cet intérêt doit passer avant celui de quelques privilégiés de la fortune.

La politique de la construction navale de la France doit être décidée en France et non pas assujettie aux exigences de l'Europe des monopoles. Aujourd'hui, les armateurs reçoivent des fonds publics sans être tenus de faire construire en priorité leur flotte par des constructeurs français.

Allez-vous enfin contraindre les armateurs français à faire construire leurs navires dans notre pays? C'est à cette condition que l'activité peut être maintenue et le redressement assuré. Nous vous demandons de supprimer l'aide à l'armement pour tout armateur français faisant construire ses navires hors de nos frontières. Nous ne pouvons pas laisser utiliser des fonds publics pour nuire à notre pays, à sa production, à ses travailleurs.

Deuxième secteur d'activité, la Régie Renault, et plus précisément sa division du machinisme agricole. Alors que la cadence de production prévue est de 82 tracteurs par jour pour 1979, la cadence effective est aujourd'hui de 48 unités par jour. La situation est particulièrement grave pour l'usine Renault du Mans eu égard à l'importance du secteur des tracteurs.

Il faut rappeler, comme l'a fait le mois dernier le syndicat C. G. T. de la Régie :

Premièrement, que la France est le premier pays agricole du Marché commun et par là même un gros consommateur de tracteurs, de machines spéciales et d'outillages utilisés dans l'agriculture. Cette situation n'a pas échappé aux principaux producteurs mondiaux de matériel agricole, tels que International Harvester et Massey Ferguson: ceux-ci ont depuis fort longtemps implanté des usines de production sur le territoire français, compte tenu du marché potentiel qu'il représente.

Deuxièmement, que Renault est actuellement le seul constructeur français dans le domaine du machinisme agricole. S'il perdait pied dans ce secteur, l'équipement de l'agriculture française serait totalement dépendant de l'étranger.

Ce serait une menace pour notre indépendance économique et cette situation ne pourrait qu'aggraver le déséquilibre de nos échanges, déjà défavorables.

Pour toutes ces raisons et pour éviter de redoutables répercussions sur l'emploi dans le département de la Sarthe tout entier, l'avenir du machinisme agricole chez Renault revêt une importance considérable.

Certes, la baisse du revenu des agriculteurs freine le renouvellement du matériel agricole. C'est également vrai pour les motoculteurs: dans notre département de la Sarthe, une usine comme la Staub est gravement touchée. Et cela devrait être une raison supplémentaire pour développer Renault-Machinisme agricole comme entreprise nationale.

Or la part de Renault, qui représentait 18 p. 100 du marché français en 1978, est tombée à 16,5 p. 100 cette année. Par contre, les étrangers contrôlent plus de 80 p. 100 des ventes en France. Où en est la Régie? Elle est actuellement engagée dans une concurrence sans merci avec les grands de l'automobile, engagée aussi dans la restructuration du secteur des poids lourds pour le compte de la nation. On peut craindre dès lors que la division du machinisme agricole ne soit sacrifiée.

Il s'agit, je le répète, d'un problème d'emplois et d'indépendance nationale. Le Gouvernement va-t-il, monsieur le ministre, oui ou non aider Renault à placer sa division du machinisme agricole à la hauteur de la concurrence actuelle?

Il est urgent de mettre à l'étude: un nouveau modèle de transmission, aujourd'hui nécessaire pour la gamme supérieure à 85 chevaux; un moteur Renault pouvant répondre aux besoins; de la D. M. A. et à certains besoins de Renault-Véhicules industriels; une gamme de tracteurs susceptibles de répondre aux besoins des pays en voie de développement. D'ores et déjà, les effectifs de la D. M. A. ont baissé de 400 unités. Il faut relancer la division du machinisme agricole. Nous n'acceptons pas qu'elle subisse le sort de la sidérurgie. Je demande au Gouvernement de faire des propositions concrètes à ce sujet.

Enfin, dernier point, que je traiterai brièvement: le matériel ferroviaire.

Le département de la Sarthe a le triste désavantage de compter parmi ses élus le ministre des transports, un ministre qui prend fâcheusement l'habitude de se servir de son département comme cobaye. Je n'en veux pour preuve que l'expérience des « gares multifonctions ».

L'une d'elles vient d'être mise en service, dans un chef-lieu de canton de notre département. Si cette expérience devait s'étendre, elle aboutirait à sacrifier plusieurs dizaines de gares de petites et de moyennes communes. Ce qui ne manquerait pas d'avoir de graves conséquences sur les effectifs de la S. N. C. F., déjà fortement en baisse dans tout le pays. Et cela se ferait particulièrement sentir dans un département comme le nôtre qui a une forte vocation dans le domaine des transports ferroviaires. Cela ne manquerait pas non plus d'avoir des conséquences sur la construction du matériel ferroviaire. Il y a dans ce département une importante usine de matériel ferroviaire où de gros problèmes d'emplois risquent de surgir si des mesures ne sont pas prises, si des commandes ne sont pas passées par la S. N. C. F.

Est-ce en supprimant un nombre important de lignes régionales ou de lignes interdépartementales que l'on pourra donner à la construction du matériel ferroviaire la vigueur et la relance dont elle a besoin?

Voilà quelques réflexions, monsieur le ministre, qui traduisent en fait une cruelle réalité et qui démentent vos promesses et vos déclarations.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?...

La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre du budget.

**M. Maurice Papon, ministre du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je ne reviendrai pas sur l'analyse du projet de loi de finances rectificative pour 1979 puisque M. le rapporteur général s'est consacré à cette tâche avec beaucoup de clarté et de précision. Permettez-moi seulement, avant de répondre aux différents orateurs, d'insister sur quelques caractéristiques de ce collectif.

Le texte présenté à l'Assemblée nationale constitue le seul projet de loi de finances rectificative pour 1979. Une telle situation ne s'était plus renouvelée depuis 1973. Il s'agit donc

d'une étape importante qui marque les progrès intervenus dans la sincérité et la qualité des prévisions budgétaires. Nous avons effectivement tenu à écarter le collectif d'avril qui était presque devenu une règle constante année après année.

Si le présent projet de loi de finances rectificative propose des ouvertures nettes supplémentaires pour 20,5 milliards de francs, les dépenses à caractère définitif comprises dans ce montant ne représentent que 3,3 p. 100 des crédits initiaux, alors que le pourcentage correspondant était de 10,6 en 1975. C'est également un net progrès que je demande à l'Assemblée de bien vouloir noter.

Par ailleurs, si le projet enregistre une légère plus-value de recettes, de 700 millions de francs, conformément aux estimations figurant dans le fascicule des voies et moyens associé au projet de loi de finances pour 1980, ce supplément demeure modeste par rapport aux 446 milliards de francs qui constituent la masse des recettes du budget de 1979. C'est dire, là aussi, que la prévision initiale correspondante était particulièrement précise.

Le découvert de 1979 se trouve porté de 15 milliards à 34,8 milliards de francs. Mais cet écart qui représente un solde entre deux masses considérables n'en constitue qu'un pourcentage très faible.

Sur l'exécution du budget de 1979, je voudrais noter que le projet de loi de finances rectificative comporte d'abord la ratification de deux décrets d'avances sans incidence sur l'équilibre du budget puisque ceux-ci avaient été gagés à l'époque.

Il s'agit en premier lieu du décret d'avance du 29 août 1979 relatif au soutien de l'activité du bâtiment et de travaux publics, qui a ouvert 2 550 millions de francs d'autorisations de programme et un milliard de francs de crédits de paiement.

Pour rassurer immédiatement M. Icart, je lui indique que le collectif ne remet nullement en cause ce décret d'avance.

Il s'agit en second lieu du décret d'avance du 27 septembre 1979, à finalité plus particulièrement sociale puisqu'il était relatif aux premiers secours mis à la disposition des victimes du cyclone David dans les départements des Antilles.

Monsieur le rapporteur général, vous vous êtes interrogé sur le jeu des annulations entre le collectif et le décret d'avance du mois d'août.

A cet égard, le gage de 200 millions de francs opéré sur les primes de développement régional constituait bien un disponible effectif sur les crédits de prime. L'ouverture de crédits prévus pour compléter le Fonds spécial d'adaptation industrielle s'effectue bien sur le même chapitre, mais sur un article distinct qui est étanche par rapport aux autres actions financées sur le chapitre 64-00 du budget des charges communes. Par conséquent, les choses sont très claires sur ce point.

Mais il est exact que quelques mesures d'annulation portent sur les chapitres ayant bénéficié d'ouvertures dans le décret d'avance. Le cas le plus important concerne le logement, pour lequel il s'agit d'un simple transfert de 220 millions de francs à un autre chapitre du même titre VI en faveur du logement qui présentait une insuffisance en fin d'année. Un tel mouvement de crédits n'est que la conséquence du souci du Gouvernement de concentrer les ouvertures de crédits sur quelques chapitres dans le décret d'avance préparé début août et à un moment où les informations relatives à la consommation des crédits étaient encore imprécises et partielles.

Par rapport à la loi de finances initiale pour 1979, dont l'équilibre n'est pas modifié par ces décrets d'avances, ce texte porte donc le découvert à 34,8 milliards de francs.

Or, que représente ce déficit ?

Il traduit d'abord la réduction sensible des ajustements de dépenses à caractère définitif. Cette évolution se renforce nettement depuis deux ans : en effet, de 8,5 p. 100 en moyenne entre 1975 et 1977, ces ajustements tombent à 3,5 p. 100 pour 1978 et 1979. Et je réponds là indirectement à une préoccupation qu'avait exprimée à cette tribune M. Emmanuelli.

A l'intérieur de ces ajustements, les dépenses de fonctionnement civil ne progressent que d'environ 0,5 p. 100 par rapport aux dotations initiales, ce qui traduit de toute évidence l'effort des administrations pour maîtriser leurs dépenses de fonctionnement civil, tant en ce qui concerne les rémunérations que les autres dépenses courantes.

Enfin, je rappelle que l'exécution de 1979 permet de constater que le déficit se limite à 1,7 p. 100 du produit intérieur brut total, pourcentage qui demeure inférieur à celui des principaux pays européens et qui reste nettement en dessous de celui de 2 p. 100 que le Premier ministre a retenu comme plafond.

Si M. Wagnies avait été là, je lui aurais dit qu'il fait une erreur complète d'analyse économique — analyse à laquelle il devrait pourtant être rompu par la méthodologie marxiste —

puisque'il essaie de faire le procès de l'équilibre et le procès du déficit sans se rapporter aux conditions qui justifiaient l'un et aux conditions qui justifient l'autre. On ne passe pas, en effet, d'un régime de surchauffe à un régime de récession en appliquant les mêmes méthodes, et en particulier les mêmes méthodes budgétaires.

**M. Henri Emmanuelli.** Heureusement que l'on n'a pas écouté M. Giscard d'Estaing quand il proposait d'institutionnaliser la chose !

**M. la ministre du budget.** Vous persistez à ne pas vouloir comprendre la démonstration. Il est vrai que vous êtes peut-être insuffisamment marxiste pour être touché, comme vos collègues, par la rigueur de mon raisonnement. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Henri Emmanuelli.** Je comprends que ce rappel vous gêne !

**M. le ministre du budget.** En ce qui concerne les ouvertures de crédits demandées, ce collectif traduit l'incidence budgétaire des mesures de politique économique et sociale prises depuis le début de 1979 et procède à certains ajustements de crédits inéluctables en fin d'année et consécutifs, précisément, à l'évolution des données économiques.

Je parlerai d'abord des grandes décisions prises par le Gouvernement en cours d'année.

Il s'agit, au total, de 11 milliards de francs touchant, pour l'essentiel, deux rubriques : l'action sociale et l'action économique.

Pour l'action sociale, qui conduit à ouvrir près de 5 milliards de francs, je me réfère à l'exposé de M. Miossec, qui a analysé avec pertinence l'ensemble des ouvertures de crédits et des annulations proposées dans le collectif. Je ne puis que ratifier l'exactitude de cette analyse.

Vous avez cependant, monsieur le rapporteur pour avis, soulevé deux questions particulières, celle des crédits de bourses et celle de la dotation en capital de la S.F.P. Sur ces deux points, des amendements ont été déposés. J'aurai donc l'occasion de m'expliquer à leur propos. En tout cas, je vous remercie d'avoir apporté au Gouvernement l'avis positif de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur l'ensemble de ces dépenses sociales.

En ce qui concerne l'augmentation des cotisations des agriculteurs, je voudrais rappeler à M. Claude Michel que la masse des crédits correspondant aux subventions de l'Etat au B. A. P. S. A. — 7 249 millions de francs pour 1980 — est en progression de plus de 20 p. 100 par rapport à 1979. Ce simple rappel fait justice, me semble-t-il, des critiques qu'il a adressées au Gouvernement, non sans contradictions d'ailleurs. Nos agriculteurs ne veulent plus être des assistés, nous dit-il — et je suis bien d'accord avec lui — mais, dans le même temps, il a estimé, de façon contradictoire, que le Gouvernement avait tort de réduire la participation de l'Etat et de rendre les agriculteurs eux-mêmes de plus en plus responsables. Quant à la question posée à propos de l'article 4, paragraphe II, j'aurai l'occasion de m'en expliquer lorsque cet article viendra en discussion.

J'ai été très intéressé par les observations de M. Hamel, que je remercie de son intervention, relatives à la politique d'aide à la famille. Je crois qu'il a eu raison de souligner que s'impose une récapitulation de toutes les mesures prises ou à prendre par le Gouvernement, dans le cadre général d'une politique de la famille. Qu'il me permette de lui rappeler que les aides à la famille — qu'il s'agisse des prestations de maternité, des prestations familiales, des aides de l'Etat-employeur, de l'aide au logement familial, des actions de l'Etat, puissance publique, ou de celles des collectivités locales, qu'il serait injuste de ne pas citer, ou qu'il s'agisse des effets du quotient familial, de l'aide à l'enfance ou même des bourses — représentent un ensemble impressionnant de 100 milliards qui sont financés par l'Etat, par la caisse nationale d'allocations familiales et par la contribution patronale de 1 p. 100 à la construction.

En ce qui concerne l'action sociale, j'ai donc indiqué que j'adhère tout à fait à l'analyse qu'en a faite M. Miossec et je n'y reviens pas. Je porterai maintenant ma réflexion sur l'action économique, à propos de laquelle M. Icart, notamment, a évoqué les crédits du F. D. E. S.

A cet égard, je rappelle au rapporteur général que l'inscription d'un milliard de francs de prêts pour le fonds spécial d'adaptation industrielle, le F. S. A. I., a pour objet d'ouvrir l'intégralité des enveloppes initialement prévues car les crédits votés sont aujourd'hui épuisés.

Quant au milliard de francs supplémentaire de prêts participatifs, il est destiné à renforcer les actions engagées en 1979 au profit des petites et moyennes entreprises. Les investissements et les créations d'emplois qui y sont attachées se situent

en effet, pour la plupart, dans des secteurs sensibles du point de vue des échanges extérieurs ou dans des filières prioritaires, comme l'agro-alimentaire ou le bois.

Le succès de la formule des prêts participatifs justifie un ajustement qui permettra au Gouvernement de renforcer l'emploi et de soutenir cet effort de redéploiement industriel.

Cette action économique est également marquée, pour un montant important, par l'action de l'Etat en faveur de la sidérurgie. A ce propos, trois questions essentielles, auxquelles je m'efforcerais de répondre, m'ont été posées par M. Schwartz, que je remercie d'avoir procédé à une analyse très complète de ce difficile problème et d'avoir bien voulu, chemin faisant, reconnaître que, dans l'ensemble, l'effort de l'Etat était intelligent et cohérent, ce dont j'ai pris acte avec plaisir.

Première question : qu'en est-il des investissements sur la période 1979-1980 ?

Les crédits inscrits à l'article 19 pour le financement de prêts aux sociétés Usinor et Sacilor et qui ont fait l'objet du plan d'assainissement approuvé par le Parlement à l'automne de 1978, s'intègrent dans le plan de financement de trois ans, c'est-à-dire 1979, 1980 et 1981, qui a été négocié avec les sociétés intéressées et leurs créanciers.

Ces concours sont déterminés en fonction des investissements décidés par les sociétés pour cette période. Il est vrai que d'autres projets ont été envisagés, mais ils ne sont encore qu'à l'étude. Les perspectives du marché, je dois le dire, ne justifient pas que ces projets puissent être mis dès à présent sur la table. Il est impossible de prévoir à l'avance leur financement puisque la « responsabilisation » des sociétés que le Gouvernement a voulue ne permet pas à celles-ci d'être en mesure de tracer, en termes physiques et par conséquent en termes financiers, les projets à venir.

Deuxième question posée par M. Schwartz : pourquoi pas des subventions, au lieu de prêts, pour assurer le financement ?

Eh bien ! le financement sous forme de prêts à caractéristiques spéciales permet de fournir à la sidérurgie des ressources adaptées et ces prêts prévoient, pour l'Etat, une rémunération dès que la rentabilité des groupes, au-delà naturellement de leur période transitoire de redressement, aura retrouvé un niveau satisfaisant.

**M. Henri Emmanuelli.** Ce n'est pas sérieux !

**M. le ministre du budget.** Des subventions, en revanche, auraient constitué des financements à fonds perdus pour l'Etat et auraient largement « démotivés » les gestionnaires de ces sociétés à un moment où le Gouvernement entend engager en première ligne leur responsabilité propre. D'autre part, la fiscalisation de ces subventions aurait conduit à en majorer très largement le montant.

Enfin, la troisième question, reprise par M. Tondon, porte sur la participation des actionnaires.

J'indique, à cet égard, que les autres créanciers des groupes Usinor et Sacilor, actionnaires de sociétés financières de contrôle, sont également et assez largement sollicités.

Les banques et le Crédit national, aux côtés de la C. E. C. A., participeront au financement à long terme des groupes pour des montants supérieurs, au total, aux concours de l'Etat.

Il était impossible de demander aux groupements industriels sidérurgiques de procéder à des émissions sur le marché pour concourir à ce financement, pour des raisons évidentes.

De même, les actionnaires qui ont perdu le contrôle d'Usinor et de Sacilor, et qui ont consenti les efforts que l'on sait en 1978, ne pouvaient être associés à ces nouveaux financements.

**M. Henri Emmanuelli.** Tout va bien !

**M. le ministre du budget.** Telle est, monsieur Schwartz, la position du Gouvernement sur ces trois points.

En ce qui concerne maintenant les conséquences de l'évolution des données économiques, les ouvertures complémentaires demandées à ce titre correspondent à quatre rubriques : une action sociale, une action économique, une action internationale et un certain nombre d'actions diverses pour le solde.

Dans le domaine social, il s'agit de prendre en compte, pour 4,2 milliards de francs, l'incidence des évolutions enregistrées depuis l'an dernier, au titre de l'aide au chômage, de l'aide sociale, des subventions au B. A. P. S. A. — on en a parlé tout à l'heure — des garanties de ressources aux handicapés, etc.

Dans le domaine économique, la mise en œuvre des engagements antérieurs, notamment au titre des contrats de programme avec les entreprises publiques, se traduit par des crédits complémentaires pour 3,2 milliards de francs. MM. Icart et Hamel

se sont préoccupés des concours de l'Etat à ces entreprises. Je leur précise que ces concours supplémentaires résultent, pour l'essentiel, des conséquences de l'évolution des données économiques générales.

S'agissant plus particulièrement des dotations en capital, j'observe qu'elles s'élèvent, au total, collectif compris, à 2 390 millions de francs, au lieu de 3 748 millions pour l'année 1978, ce qui représente une réduction d'un tiers. Cette réduction traduit bien la volonté du Gouvernement de limiter les concours de la puissance publique aux entreprises nationales.

**M. Henri Emmanuelli.** Pour les transférer au secteur privé !

**M. le ministre du budget.** L'ajustement en collectif — qui représente 510 millions de francs en brut et 210 millions en net — est, en outre, sensiblement inférieur à celui de l'an dernier, qui, je rappelle, s'élevait à 1,4 milliard de francs. Il n'y a en tout cas, monsieur le rapporteur général, aucune volonté de tourner le contrôle parlementaire par le biais de ces ajustements importants effectués en collectif.

M. Hamel a posé une question précise sur l'aide indirecte à Renault-Véhicules industriels. Je lui indique que l'ouverture de crédits proposée au Parlement dans le cadre de ce projet de loi de finances rectificative a pour objet de permettre à l'Etat de tenir les engagements qu'il a pris en 1977 à l'égard du groupe Renault lorsque celui-ci a entrepris de restructurer l'industrie du poids lourd. Cette dotation est nécessaire pour financer le programme d'investissements de la Régie Renault et le Gouvernement est bien décidé à remplir ses engagements sur ce point.

**M. Emmanuel Hamel.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le ministre du budget.** M. Porelli a soulevé la question de la compagnie maritime Delmas-Vieljeux qui aurait commandé des bateaux à des chantiers navals japonais. Je lui précise que le ministre des transports, M. Joël Le Theule, est saisi de ce problème et qu'il va s'efforcer de le résoudre au mieux. Cette affaire montre à quel point est justifiée la politique de compétitivité conduite par le Gouvernement : il importe absolument de peser sur les coûts de revient et, par conséquent, sur les prix. Et cette observation a sa pleine valeur en ce qui concerne les chantiers navals.

M. Boulay a évoqué les vertus, à ses yeux relatives, du plan Davignon ; je laisse au groupe socialiste le soin de lui répondre sur ce point. (Sourires.)

En matière d'actions internationales, nous vous proposons d'ouvrir un crédit de 500 millions de francs, notamment pour tenir compte des appels de fonds en provenance du fonds européen de développement, dont les règlements s'accroissent par rapport aux prévisions fondées sur une analyse des dépenses moyennes de ces dernières années.

Pour le solde, soit 2 350 millions de francs, il s'agit de divers ajustements pour les budgets civils et militaires. Il convient ainsi d'ouvrir, à titre exceptionnel, des crédits complémentaires pour couvrir partiellement les incidences des hausses des produits pétroliers sur les consommations des ministères de la défense et de l'éducation.

Enfin, je tiens à faire remarquer à l'Assemblée que, pour la première fois depuis de très nombreuses années, il n'est pas proposé d'ouvrir des crédits au titre des dépenses de personnel de l'éducation compte tenu de la remise à niveau intervenue dans des conditions satisfaisantes dès la loi de finances initiale.

Dans le cadre de cette discussion d'ordre général, je ne puis répondre aux questions d'intérêt local, dont je ne mésestime pas l'importance, de M. Goldgers qui a évoqué l'Auvergne, de M. Leizour qui a parlé de la Bretagne, de M. Boulay qui a appelé mon attention sur la Sarthe.

**M. Vincent Porelli.** Alors, répondez à M. Wagnies !

**M. le ministre du budget.** M. Hamel s'est inquiété de l'augmentation de la pression fiscale, particulièrement en ce qui concerne la taxe professionnelle. Je puis lui indiquer que je suis très préoccupé par ce problème et que je l'étudie actuellement avec attention. Une solution positive pourrait figurer dans le projet de réforme de la fiscalité locale qui doit revenir du Sénat dans les tout prochains jours.

Mais, en attendant cette échéance, certaines dispositions vont être prises et j'aurai l'occasion de les annoncer le moment venu.

**M. Emmanuel Hamel.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le ministre du budget.** Vous vous êtes également préoccupé, avec M. Icart et M. Emmanuelli, des perspectives de financement du déficit de 1979.

A cet égard, je rappellerai les efforts accomplis par le Gouvernement pour financer, par des ressources d'épargne, la plus grande partie possible de ce déficit. Cette année, le montant des emprunts émis — qui s'élève à quinze milliards de francs — dépasse largement celui des émissions effectuées l'an dernier ainsi que celui des émissions effectuées en 1977.

Quant à la différence entre le montant des emprunts à long terme et le déficit, le financement en sera assuré par l'accroissement normal du concours des correspondants du Trésor, dont les moyens évoluent naturellement avec le développement de l'activité économique. Il n'y aura pas, cette année en tout cas, de dérapage de la croissance de la masse monétaire du fait du déficit budgétaire, et l'objectif retenu par le Gouvernement devrait donc être respecté.

**M. Henri Emmanuelli.** Il ne l'a jamais été !

**M. le ministre du budget.** Monsieur Emmanuelli, vous avez fait un procès d'intention au Gouvernement, et cela est bien normal puisque vous appartenez à l'opposition.

**M. Henri Emmanuelli.** Cela n'a rien à voir !

**M. le ministre du budget.** Vous avez parlé d'autoritarisme social. Vous paraissez oublier totalement que le Gouvernement ne cesse de soutenir et de défendre la politique contractuelle.

Vous avez aussi accusé le Gouvernement de transformer ce pays de producteurs en un pays de marchands.

Eh bien, le Gouvernement consent beaucoup d'efforts pour aider les producteurs, alors que, à chaque instant, vous et vos amis proposez des mesures tendant précisément à pénaliser ceux-ci : par exemple, vous vous attaquez soit à leurs moyens de production, en réclamant l'imposition du capital, soit à leurs ressources, en préconisant un accroissement de l'impôt sur le revenu : vous avez même combattu la libération des prix...

**M. Henri Emmanuelli.** Bien sûr, tout est notre faute !

**M. le ministre du budget.** ... qui fait précisément figure de symbole pour les producteurs.

Par conséquent, je crois que votre réflexion sur ce point, quelque peu passionnelle, est loin d'avoir été dictée par une analyse purement rationnelle.

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, je dirai que ce projet de loi de finances rectificative fait apparaître, d'abord, une réalisation des recettes conforme aux prévisions — et cela est important — ensuite, un supplément de dépenses où la part des actions volontaires, avec 11 milliards, est supérieure à celle des charges subies, enfin, une cohérence totale avec le projet de loi de finances pour 1980 dont il anticipe et même renforce l'action concernant le soutien de l'activité économique.

Avec ce projet, un pas de plus est franchi dans la voie de la maîtrise des finances publiques, maîtrise indispensable pour que la politique budgétaire assure, dans les meilleures conditions, la mise en œuvre des actions de politique économique et sociale engagées par le Gouvernement. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir l'adopter. (*Applaudissements sur les bords du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

**M. Robert-André Vivien, président de la commission.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Robert-André Vivien, président de la commission.** Monsieur le président, puis-je suggérer que nous interrompions maintenant nos travaux afin de permettre à la commission des finances, en application de l'article 88 de notre règlement, de se réunir pour examiner les amendements ?

**M. le président.** Compte tenu de l'heure, je vais lever la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979, n° 1397 (rapport n° 1429 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1442 de M. Charles Miossec, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.